

INSTRUCTION PERMANENTE



**NEIGE SUR VOIES
DIRECTIONNELLES**





ETAT - MAJOR

INSTRUCTION PERMANENTE GSO.05

NEIGE SUR VOIES DIRECTIONNELLES

Instruction permanente validée le

La présente instruction s'applique aux moyens opérationnels du service départemental incendie et secours susceptibles d'intervenir dans le cadre du déclenchement du Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergne (PIRRA) dans la Drôme.

A consulter dès la connaissance d'une alerte météo neige-verglas qui concerne des secteurs de plaine et notamment la vallée du Rhône.

Les mesures détaillées dans ce document pourront-être utilisées pour des évènements :

- *dont l'origine est autre que les intempéries hivernales ;*
- *situés sur le réseau secondaire des voies bidirectionnelles.*

Cette Instruction Permanente abroge et remplace le « Plan d'assistance aux usagers de la route en situation difficile ».

Modifications / mises à jour

- Plan d'assistance aux usagers des voies de communications en situation difficile mis en service en 2002
 - Mise à jour du plan d'assistance en 2004
 - Mise à jour du plan d'assistance en 2006
 - Mise à jour + refonte du document de 2006 en Instruction Permanente (IP) en décembre 2015
 - Mise à jour décembre 2022 (introduction VLS)
-

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Emmanuel JUGGERY

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS.....	5
1.1 LE PLAN INTEMPERIES RHONE-ALPES AUVERGNE (PIRAA).....	5
1.2 L'INSTRUCTION PERMANENTE NEIGE SUR VOIES DIRECTIONNELLES (IP NEIGE VD) ...	5
1.3 ARTICULATION PIRAA & IP Neige VD	6
2. LA SÉCURITÉ	7
2.1 SÉCURITÉ COLLECTIVE	7
2.2 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL.....	7
3. LES MESURES DE VIGILANCE ET D'ALERTE.....	8
3.1 LA VIGILANCE ET L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE.....	8
3.2 MOYENS DU SDIS POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES	9
4. LES MOYENS OPÉRATIONNELS.....	10
4.1 LES MATÉRIELS	10
4.2 LE GROUPE D'INTERVENTION	10
4.3 LES MOYENS NEIGE MOTORISES	10
5. LES MESURES OPERATIONNELLES	11
5.1 NIVEAU 0 : Pré alerte CTA – CODIS	11
5.2 NIVEAU 1 : Exploitation des images vidéo des réseaux de caméras	12
5.3 NIVEAU 2 : Reconnaissance et détachement préventif motoneige/VLS	13

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

5.4 NIVEAU 3 : Engagement des actions sur le terrain	14
6. ANNEXES	15
FICHE MOY1 : Lots neige	16
FICHE MOY2 : Motoneiges	17
FICHE MOY3 : Motoneiges	18
FICHE MOY4 : Chenillette	199
FICHE NIV0 : DTA Niveau 0.....	20
FICHE NIV1 : DTA Niveau 1.....	21
FICHE NIV2 : DTA Niveau 2.....	22
FICHE NIV3 : DTA Niveau 3.....	23
FICHE PCEX : Officier de liaison PC Exploitant – message type	24
FICHE RECO1 : Schéma tactique de la reconnaissance	25
FICHE RECO2 : Les secteurs – les points de contrôle	26
FICHE RECO3 : Secteur A7.1	27
FICHE RECO4 : Secteur A7.2	28
FICHE RECO5 : Secteur A7.3	29
FICHE RECO6 : Secteur A7.4	30
FICHE RECO7 : Secteur A49	31
FICHE RECO8 : Secteur N7 LACRA	32
FICHE RECO9 : Secteur A7.5	33
FICHE RECO10 : Secteur N532.....	34
FICHE RECO11 : Secteur A7.6	35
FICHE RECO12 : Secteur A7.7	36
FICHE RECO13 : Secteur A7.8	37
FICHE RECO14 : Secteur A7.9.....	38
FICHE RECO15 : Officier reconnaissance message type.....	39
FICHE GTEMP1 : Groupe tempête/neige - composition.....	40
FICHE GTEMP2 : Groupe tempête/neige – ordre préparatoire	41
FICHE GTEMP3 : Chef de groupe GTEMP/Neige – message type.....	43
FICHE VIDEO1 : Liste des caméras vidéo.....	44
FICHE INFO1 : Message d'information destinés aux usagers – français - anglais	45
FICHE INFO2 : Message d'information destinés aux usagers – allemand - espagnol.....	46
FICHE GLOSSAIRE : Glossaire	47

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 LE PLAN INTEMPERIES RHONE-ALPES AUVERGNE (PIRAA)

Le Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergne (PIRAA) est élaboré pour faire face aux situations météorologiques (chutes de neige, pluies verglaçantes, ...) susceptibles de dégrader très sévèrement les conditions de conduite sur les axes du réseau routier national de la zone de défense Sud-Est.

Son objectif est d'assurer :

- en toutes circonstances la sécurité des personnes,
- au maximum l'écoulement du trafic même dans des conditions dégradées,

en évitant le blocage des axes autoroutiers et routiers. Le PIRAA doit être déclenché lorsque l'ampleur attendue des problèmes de circulation pourrait ne plus être compatible avec une gestion au niveau départemental, et nécessite une action coordonnée des services afin d'éviter, dans la mesure du possible, le blocage du réseau.

Ce plan est déclenché par le préfet de zone sud-est, il est articulé en 3 phases et 9 mesures globales dites MG.

Phase 1	Phase 2	Phase 3
<u>Dispositions préparatoires</u>	<u>Dispositions opérationnelles</u>	<u>Dispositions de sortie du plan</u>
MG 1 : Mise en éveil des services MG 2 : Mise en pré-alerte des services	MG 3 : Déclenchement du plan MG 4 : Gestion des PL MG 5 : Fermeture sans hébergement MG 6 : Fermeture avec hébergement MG 7 : Réouverture partielle MG 8 : Réouverture totale	MG9 : Levée du plan

1.2 L'INSTRUCTION PERMANENTE NEIGE SUR VOIES DIRECTIONNELLES (IP Neige VD)

Cette instruction opérationnelle constitue le volet « sapeur-pompier » du Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergne (PIRAA) qui s'articule en 4 niveaux :

Niveau 0 : Pré alerte au niveau de l'Officier de Garde CTA-CODIS, CDSO

Niveau 1 : Exploitation des images vidéo des réseaux de caméra des opérateurs concernés par le phénomène météorologique

Niveau 2 : Reconnaissances sur le terrain.

Niveau 3 : Engagement des actions sur le terrain.

1.3 ARTICULATION PIRAA & IP Neige VD

Les phases, mesures et niveaux étant des termes utilisés différemment entre les deux documents, il convient de faire correspondre les PHASES et MESURES GLOBALES définies par le PIRAA avec les NIVEAUX définissant les missions et actions de terrain à conduire par le SDIS de l'IP Neige VD.

PIRAA	PHASE 1		PHASE 2						PHASE 3
	MESURE GLOBALE 1 <i>Eveil des services</i>	MESURE GLOBALE 2 <i>Pré-alerte des services</i>	MESURE GLOBALE 3 <i>Déclenchement du plan</i>	MESURE GLOBALE 4 <i>Gestion des PL</i>	MESURE GLOBALE 5 <i>Fermeture sans hébergement</i>	MESURE GLOBALE 6 <i>Fermeture avec hébergement</i>	MESURE GLOBALE 7 <i>Réouverture partielle</i>	MESURE GLOBALE 8 <i>Réouverture totale</i>	MESURE GLOBALE 9 <i>Levée du plan</i>
IP Neige VD	NIVEAU 0 <i>Préparation</i>	NIVEAU 0 <i>Préparation</i>	NIVEAU 1 <i>Vidéo</i>	NIVEAU 1 <i>Vidéo</i> <i>ou</i> NIVEAU 2 <i>Reco.</i>	NIVEAU 2 <i>Reco.</i> <i>ou</i> NIVEAU 3 <i>Action</i>	NIVEAU 3 <i>Action</i>	NIVEAU 2 <i>Reco.</i> <i>ou</i> NIVEAU 3 <i>Action</i>	NIVEAU 1 <i>Vidéo</i> <i>ou</i> NIVEAU 2 <i>Reco.</i>	NIVEAU 0 <i>Fin</i>

2. LA SÉCURITÉ

2.1 SÉCURITÉ COLLECTIVE

- Eviter l'engagement de véhicules non-hors route dans la zone sinistrée.
- S'assurer que les véhicules non-hors route engagés sont dotés d'équipements spéciaux hiver (pneus neige, chaînes etc...).
- Prioriser des personnels qualifiés hors route (COD2, INFO VLHR) pour les emplois de conducteur.
- Ne jamais envoyer de personnel seul pour une reconnaissance notamment à pied.
- Lors des déplacements :
 - o Activer les feux de croisement
 - o Activer les gyrophares sans avertisseur sonore
 - o Réduire les vitesses de cheminement sur sol glissant
 - o Augmenter les distances de sécurité sur sol glissant.

2.2 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

- Port du Gilet Haute Visibilité (GHV) pour toute mission sur voirie.
- Se vêtir d'effets chauds et notamment les mains et la tête.

3. LES MESURES DE VIGILANCE ET D'ALERTE

L'évaluation des risques repose sur l'analyse **des niveaux de vigilance et d'alerte météorologique**.

3.1 LA VIGILANCE ET L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Depuis le 1^{er} octobre 2001, les services de Météo-France et les services chargés de la Sécurité Civile participent à la mise en œuvre d'une procédure de vigilance météorologique.

Dans le département de la Drôme, l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2004 approuve le plan départemental d'alerte météorologique.

Ces alertes concernent des événements météorologiques dangereux exceptionnels par rapport aux moyennes climatologiques.

Ainsi, une carte de vigilance météorologique est élaborée systématiquement deux fois par jour par Météo-France afin d'attirer l'attention sur la prévisibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux pour les 24 heures qui suivent l'émission de cette carte.

Procédure de vigilance météo

Le niveau de vigilance nécessaire face aux conditions météorologiques à venir est présenté par une échelle de 4 couleurs figurant en légende de la carte.








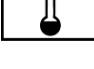

Niveau 1 : VERT : pas de vigilance particulière.

Niveau 2 : JAUNE : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Niveau 3 : ORANGE : soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Niveau 4 : ROUGE : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Les phénomènes dangereux qui ont été retenus sont précisés sur la carte sous forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4. Il s'agit des phénomènes suivant :

vent violent		orages	
pluie-inondation		inondation	
neige-verglas		avalanches	
canicule		grand froid	
vague submersion			

Ces cartes sont consultables à tout moment sur le serveur Internet de Météo-France : www.meteo.fr (cliquer sur la petite carte en haut et à gauche de la page d'accueil) ou sur Intradis.

Au niveau départemental, la préfecture a mis à jour le plan d'alerte météorologique (arrêté préfectoral n° 04-5101 du 2 novembre 2004).

Il répond à 3 objectifs principaux :

- Donner aux autorités publiques les moyens d'anticiper une situation difficile par une annonce plus précoce.
- Donner au préfet et aux services opérationnels de secours ainsi qu'aux maires les outils de prévision et de suivi permettant de préparer une telle crise.
- Assurer simultanément l'information la plus large des médias et des populations en donnant à ces derniers les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.

Basé sur les informations fournies par la carte nationale de vigilance d'une part et par la station Météo France d'Ancône-Montélimar d'autre part, ce plan opérationnel définit la procédure de mise en œuvre de la chaîne d'alerte dans la Drôme en précisant le rôle de chacun des services et des maires.

3.2 MOYENS DU SDIS POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Le SDIS de la Drôme dispose au CODIS des moyens suivants :

Le site Météo France: accessible 24 heures sur 24, il permet de consulter **toutes les informations météo du département** : temps, température, force et direction du vent. Il permet de consulter la carte de vigilance météo, le bulletin de prévisions météo à sept jours. Sont également consultables les images des radars météo de Nîmes et Bollène ainsi que les images satellites (canal visible et canal infrarouge).

Par ailleurs, un abonnement souscrit auprès de Météo-France permet également de disposer de certains produits du serveur web de données météo Espace Pro - Climathèque. Il s'agit de produits de prévision (atmogrammes, cartes de fronts, etc...), d'observation (images radar (pluie), images satellite (nuages), etc...), de climatologie, etc....

Les **atmogrammes** sont des bulletins de prévision météo à 36 heures sur des zones du département, réactualisés toutes les 3 heures. Ils comportent les principaux paramètres météo : nébulosité, température, force et direction du vent.

D'autre part, de nombreux autres sites d'information météo, grand-public, sont accessibles par le CDSO. Bien entendu, outre la consultation de ces moyens, il peut, lorsque la situation le justifie, interroger le prévisionniste départemental de Météo-France au service de prévision des crues d'Ancône - Montélimar afin d'obtenir de plus amples renseignements sur la situation observée sur tout ou partie du département et l'évolution attendue.

4. LES MOYENS OPÉRATIONNELS

4.1 LES MATÉRIELS

- Les lots neige

Ces lots de matériels sont répartis dans certains centres de secours du département pour être utilisés dans le cadre des opérations d'assistance et de secours.

Ces lots sont constitués de matériels pour faciliter notamment :

- l'approche des sapeurs-pompiers,
- le dégagement de véhicules,
- l'assistance aux personnes.

La composition ainsi que la localisation de ces lots sont détaillés dans la fiche MOY 1 en annexe.

4.2 LE GROUPE D'INTERVENTION

Le Groupe «TEMPÊTE-NEIGE» (GTEMP/Neige) sera le groupe à privilégier lors des engagements des opérations d'assistance, sa composition est détaillée dans la fiche GTEMP1 en annexe. Un modèle d'ordre préparatoire pour le chef GTEMP est détaillé via la fiche GTEMP2 en annexe.

4.3 LES MOYENS NEIGE MOTORISÉS

L'engagement des moyens neige motorisés est principalement subordonné aux hauteurs de neige constatées, ils interviendront en appui de Groupes Tempête/Neige déjà engagés.

- Du SDIS 26

- 1 motoneige (voir fiche MOY2 en annexe) ;
- 1 véhicule léger de sauvetage (VLS) (voir fiche MOY3 en annexe)
- 1 chenillette (voir fiche MOY4 en annexe).

- Du Conseil Départemental de la Drôme

Une convention SDIS 26 / Conseil Départemental permet la mise à dispositions exceptionnelle de véhicules neige des stations du Vercors de la compétence du Conseil Départemental. Attention cette action peut entraîner la fermeture des stations, dont le Conseil Départemental a la gestion, où sont affectés ces véhicules.

Conformément à la convention citée ci-dessus la mise à disposition de ces engins peut être refusée par le CD.

5. LES MESURES OPERATIONNELLES

La mise en place de mesures opérationnelles repose sur l'analyse des niveaux de vigilance météorologique et sur les Mesures Globales (MG) du PIRAA déclenchées.

Le plan de mobilisation s'articule autour de plusieurs catégories d'actions :

- au CODIS-CTA ;
- au niveau de la chaîne de commandement ;
- au COD ;
- au niveau des moyens déployés sur le terrain ;
- dans les CIS.

Ces mesures se déclinent en 4 niveaux progressifs

5.1 NIVEAU 0 : Pré alerte CTA – CODIS

NIVEAU 0

Décision de déclenchement : - CDSO

Critères de déclenchement : - MG 1, MG 2 et MG 9 PIRAA.
- Alerte MTO orange ou rouge neige-verglas
- Evènement neigeux significatif en plaine et vallée du Rhône

Objectifs : - Partager l'information avec les différents acteurs.
- Mettre en place des premières mesures de préparation et d'anticipation.

A ce niveau aucun moyen SP n'est engagé sur le terrain.

Pour le détail des Différentes Tâches à Accomplir des mesures du NIVEAU 0 voir la fiche NIV 0 en annexe.

5.2 NIVEAU 1 : Exploitation des images vidéo des réseaux de caméras

NIVEAU 1

Décision de déclenchement : - CDSA

Critères de déclenchement :

- MG 3, MG 4 et MG 8 PIRAA.
- Alerte MTO orange ou rouge neige-verglas
- Evènement neigeux significatif en plaine et vallée du Rhône
- Initiative du CDSA

Objectif : - Exploitation des images vidéo des réseaux de caméras.

Afin d'exploiter les informations disponibles dans le PC de l'exploitant de l'A7 PC VINCI ASF notamment via leur réseau, très dense, de caméras vidéo, un Officier y sera envoyé afin de ne pas réaliser de reconnaissances sur les portions des secteurs couverts part de la vidéo. La liste des caméras et les coordonnées des PC se trouvent en annexe (fiche VIDEO1).

Les PC CESAR (A49) et le PC Hyrondelle (N7 LACRA et N 532) étant situés hors du département (Savoie pour PC CESAR et Loire pour PC Hyrondelle), il sera privilégié la prise d'informations par contact téléphonique.

Un report des images du PC Hyrondelle (N7 LACRA et N 532) est possible dans les locaux de le DIR-CE à Alixan, néanmoins il n'y a pas de permanence H24 sur ce site.

A l'aide des fiches reconnaissances (REC0 3 à 14 en annexe) l'objectif sera de visualiser les images des caméras afin de détecter les situations qui semblent-être difficiles, elles devront être confirmées par une reconnaissance de terrain. La remontée d'information vers le CODIS CRISE se fera au moyen de la fiche PCEX en annexe.

Pour le détail des Différentes Tâches à Accomplir des mesures du NIVEAU 1 voir la fiche NIV 1 en annexe.

5.3 NIVEAU 2 : Reconnaissance et détachement préventif motoneige et VLS

NIVEAU 2

Décision de déclenchement : - CDSA

Critères de déclenchement : - Demande de reconnaissance terrain par l'Officier de liaison PC EX
- MG 4, MG 5, MG 7 et MG8 PIRAA.
- Initiative du CDSA

Objectifs : - Reconnaissances terrain
- Détachement préventif motoneige/VLS

Reconnaissances sur le terrain

La salle de Crise du CODIS mettra en place des reconnaissances SP sur les voies directionnelles suivantes :

- A7 : sur les 110 km d'axe Nord Sud de la vallée du Rhône, cette autoroute reste l'axe principal où doivent se porter les efforts,
- A 49,
- N 7 LACRA,
- N 532.

Il conviendra de juger de l'opportunité d'engager certaines reconnaissances eu égard aux informations disponibles via les caméras de vidéosurveillance des opérateurs. Néanmoins si une situation difficile est détectée par vidéo celle-ci devra être systématiquement évaluée par l'engagement d'un chef de groupe tel que prévu pour les reconnaissances terrain en VLHR.

Chaque reconnaissance est assurée en VLHR par un Chef de groupe + conducteur, désignés par le CODIS Crise. Ces reconnaissances seront engagées en parallèle du tracé des voies de circulation selon le principe détaillé dans la fiche RECO 1 en annexe. Le listing complet des points de passage appelés points de contrôle est détaillé dans la fiche RECO 2 en annexe.

Ces reconnaissances auront pour missions principales, la surveillance du réseau routier et autoroutier pour chaque secteur, le renseignement du Préfet via le CODIS CRISE afin d'évaluer les difficultés de circulation et de détecter les situations précaires ou détresses sanitaires.

Les secteurs respectifs prédéfinis sont détaillés dans les fiches RECO 3 à RECO 14 en annexe.

Sur les voies directionnelles, ces reconnaissances se réalisent, sans pénétrer sur les voies, par les passages supérieurs ou routes parallèles.

Depuis chaque point de contrôle indiqué sur la carte de secteur, le chef de groupe adressera un message radio type (voir fiche RECO 15 en annexe), à destination du CODIS Crise.

Regroupement des moyens motoneige et VLS ainsi que leurs conducteurs du SDIS 26 au CSP Romans

Cette action est réalisée à titre préventif sur le CSP Romans afin de gagner sur le temps d'engagement de ces engins très éloignés de la vallée du Rhône. Ce regroupement au CSP Romans, est réalisé sous les ordres du Chef De Site d'Appui et du Chef De Salle Opérationnelle. Le maintien de la défense du massif du Vercors peut engager la nécessité de solliciter des véhicules neige des stations du Vercors de la compétence du Conseil Départemental, (une convention SDIS 26 / Conseil Départemental permet ces mises à dispositions exceptionnelles, le CD peut néanmoins refuser).

Attention cette action peut entraîner la fermeture des stations, dont le Conseil Départemental a la gestion, où sont affectés ces véhicules.

Pour le détail des Différentes Tâches à Accomplir des mesures du NIVEAU 2 voir la fiche NIV 2 en annexe.

5.4 NIVEAU 3 : Engagement des actions sur le terrain

NIVEAU 3

Décision de déclenchement : - CDSA

Critères de déclenchement : - Demande de moyens d'intervention par la reconnaissance terrain
- MG 5, MG 6 et MG 7 PIRAA.

Objectif : - Engagement des actions sur le terrain.

Lorsque la reconnaissance d'un secteur signale ou confirme (suite à détection vidéo) une situation difficile et demande l'engagement de renforts sur un secteur, le niveau 3 est automatiquement activé.

Le groupe à privilégier pour un premier engagement sur un secteur en difficulté sera un Groupe Tempête/Neige (voir fiches GTEMP1 et GTEMP2 en annexe) renforcé par une VLHR armée par un conducteur et un binôme SSSM. Les renforts suivants seront des GTEMP sans VLHR SSSM sauf demande expresse de la reconnaissance ou du COS de secteur.

Appellation : GTEMP + nom de secteur (ex GTEMP A7.1)

La VLHR du chef de groupe, chargée de la reconnaissance du secteur sera le point de ralliement des groupes en cas d'engagement de Groupes Tempête/Neige sur son secteur. La VLHR de reconnaissance n'est pas intégrée aux groupes d'intervention (GTEMP), elle continue sa mission sur son secteur afin de pouvoir détecter d'éventuelles autres situations difficiles.

En fonction des besoins un GTEMP pourra être renforcé par une motoneige ou par e VLS (ces engins spécifiques sont armés par des personnels du GMSP).

Les objectifs principaux des GTEMP seront de participer à la détection de situations difficiles, d'apporter un soutien logistique sur un secteur (nourriture, couvertures, carburants) et de participer à l'information des usagers (voir les consignes à diffuser dans les fiches INFO en annexe). Les engins du GTEMP seront engagés par chacun des portails d'autoroute dans les deux sens afin d'être présent de manière continue et cela sur l'ensemble du secteur.

La remontée d'information du chef GTEMP vers le CODIS CRISE ou PCC (si activé), sur la communication fixée (CODIS CRISE ou PCC), se fera au moyen de la fiche GTEMP3 en annexe.

Pour coordonner les actions des GTEMP sur une zone géographique particulière, un Groupe PCC pourra-être engagé, il lui sera alors systématiquement associé un soutien sanitaire et logistique (au minimum SOUSAN de niveau 1 + VLOGSUB).

Pour le détail des Différentes Tâches à Accomplir des mesures du NIVEAU 3 voir la fiche NIV 3 en annexe.

6. ANNEXES

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES Lots NEIGE	FICHE MOY1
---	--	---------------------------------




GPT NORD	GPT CENTRE	GPT SUD
BANCEL	BEAUMONT LES VALENCE	VAL DE BERRE
HAUTERIVES	CHABEUIL	VALDAINE
ROMANS	LIVRON	GRIGNAN
LE CHATELARD	VALLEE DE LA DROME	SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Lot conditionné dans une caisse plastique de 800x600

- 4 paires de raquettes à neige (attachées sur caisse)
- 6 projecteurs portatifs
- 8 lampes frontales avec piles
- 1 élingue de remorquage PL (levage 6 Tonnes) avec 2 manilles
- 1 élingue de remorquage VL (rupture 6 Tonnes) avec 2 manilles
- 1 jeu de câble de démarrage 40 ampères
- 1 norvégienne isotherme de 20 litres
- 8 pelles à neige (hors caisse)

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES Motoneiges	FICHE MOY2
---	--	---------------------------------

	SCOOTER DE SECOURS	N°1502 GMSP
---	---------------------------	-----------------------

Marque Type	 VIKING 3S 540 CM3	
Caractéristiques techniques	Masse : 250 kg Hauteur : 1.36 m Largeur 1.14 m Longueur : 3.07 m Cylindrée : 535 cm3 Autonomie : 31 litres soit environ 6 à 8 heures d'autonomie.	
Armement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 conducteur (formé EPIM neige) • 1 secouriste* *Si l'équipe SMO est embarquée, ces personnels peuvent être remplacés par des SMO2 et SMO3	
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 traineau de secours • 1 sac EPIM (réchaud/pelle/sonde) • 1 pelle à neige • 1 corde • 1 scie 	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance et assistance en milieu enneigé • Secours de personnes en milieu enneigé • Projection d'une équipe SMO 	
Vitesse de progression	Variable en fonction du dénivelé et de la qualité de la neige, mais en moyenne compter 10 à 20 km/h si le déplacement est en terrain plat et sans obstacles à dégager (arbres, congères, ...).	
Déplacement	La motoneige est transportée dans un VTU SCOOT.	
Affectation	CIS LA CHAPELLE en VERCORS et VASSIEUX en VERCORS	






	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES Chenillette	FICHE MOY3
---	---	---------------------------------

	VLS VEHICULE LEGER DE SECOURS	N°1502 GMSP
---	--------------------------------------	-----------------------

Marque Type	 TRAXTER HD10	
Caractéristiques techniques/ MODE HIVER AVEC CHENILLES	Masse : 730 kg Hauteur : 2.05 m Largeur 1.65 m (2.00m avec chenilles) Longueur : 3.20 m Cylindrée : 976 cm3 Autonomie : 45 litres soit environ 3 à 4 heures d'autonomie (en mode neige)	
Armement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 conducteur (formé CODVLS neige ou TV) • 1 secouriste*EPIM (neige ou TV) *Si l'équipe SMO est embarquée, ces personnels peuvent être remplacés par des SMO2 et SMO3	
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 sac EPIM (réchaud/pelle/sonde) • 1 pelle à neige • 1 corde • 1 élagueuse thermique • 1 treuil 2000 kg • 1 barquette évacuation 	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance et assistance en terrain varié et en milieu enneigé • Secours de personnes en terrain varié et en milieu enneigé • Projection d'une équipe SMO 	
Vitesse de progression	Variable en fonction du dénivelé et de la qualité de la neige, mais en moyenne compter 40 à 50 km/h si le déplacement est en terrain plat et sans obstacles à dégager (arbres, congères, ...).	
Déplacement	Le VLS est transportée sur un porteur spécifique. Il peut également se déplacer en autonomie depuis le CIS.	
Affectation	CIS LA CHAPELLE en VERCORS	

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES Chenillette	FICHE MOY4
---	---	---------------------------------

	CHENILLETTE DE SECOURS	N°1501 GMSP
---	-------------------------------	-----------------------

Marque Type	 Küssbohrer Pisten Bully PB-100	 
Caractéristiques techniques	Masse : 4500 kg Hauteur : 2.5m Largeur 2.70 m Longueur : 5.5 m Puissance : 177 cv Autonomie : 150 litres soit environ 8 à 15 h	
Armement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 conducteur (formé EPIM neige) • 1 navigateur* • 1 secouriste* <p>*Si l'équipe GMSP est embarquée, ces personnels peuvent être remplacés par des SMO2 et SMO3</p>	
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 lame de travail multi position • 2 places en cabine de conduite • 4 places assises en cellule arrière • 1 sac PSE • 1 ensemble d'immobilisation • 1 brancard en cellule arrière • 1 chauffage annexe pour la cellule • 1 tablette GPS pour navigation • 1 tronçonneuse et ses EPI • <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance et assistance en milieu enneigé • Secours de personnes en milieu enneigé • Projection d'une équipe GMSP 	
Vitesse de progression	Variable en fonction du dénivelé et de la qualité de la neige, mais en moyenne compter 20 km/h	
Déplacement	La chenillette est transportée sur un porteur spécifique.	
Affectation	CIS VASSIEUX en VERCORS	

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES DTA Niveau 0	FICHE NIV 0
---	--	----------------------------------

Décision de déclenchement : - CDSO

Critères de déclenchement :

- MG 1, MG 2 et MG 9 PIRAA.
- Alerte MTO orange ou rouge neige-verglas
- Evènement neigeux significatif en plaine et vallée du Rhône

Objectifs :

- Partager l'information avec les différents acteurs.
- Mettre en place des premières mesures de préparation et d'anticipation.

ACTIONS			
Structure	Quoi	Pour qui	Par qui
CODIS CTA	Message d'alerte initial	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne de commandement • Groupement territoriaux et CIS • Cadre SMO • Cadre SD • Chef EDSO • Tous CDS-CDC-CDG (pour encourager la dispo. SIO) 	• CDSO
	Recensement de spécialistes SMO disponibles et conducteurs motoneige	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialistes SMO2, SMO3, et conducteurs motoneige 	<ul style="list-style-type: none"> • CDSO • Cadre SMO
	Recensement de spécialistes SD disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialistes SDE1, SDE2, SDE3 	<ul style="list-style-type: none"> • CDSO • Cadre SD
	Identifier le cadre pour le PC VINCI ASF	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres disponibles 	• CDSO
	Contacter Météo-France pour préciser l'alerte météorologique	<ul style="list-style-type: none"> • Services Météo-France (Ancône-Montélimar ou Lyon-Bron) 	• CDSO
	Contact TPH PC VINCI ASF (A7) pour point de situation	<ul style="list-style-type: none"> • Une remontée d'info aux autorités 	• CDSO
	Contact TPH PC CESAR (A49) pour point de situation	<ul style="list-style-type: none"> • Une remontée d'info aux autorités 	• CDSO
	Contact TPH PC HYRONDELLE (N7 LACRA et N532) pour point de situation	<ul style="list-style-type: none"> • Une remontée d'info aux autorités 	• CDSO
COD	Identifier le(s) cadre(s) pour une éventuelle activation du COD	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • CDSO • CDSA
CIS	Vérification du matériel	<ul style="list-style-type: none"> • CIS (VLHR, CCF, motoneige, VLS, lot neige) 	• Chefs de CIS
	Encourager la déclaration de disponibilité sur le SIO	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels des CIS 	• Chefs de CIS
	Faire Point Météo au niveau du CIS si situation critique	<ul style="list-style-type: none"> • CODIS/CTA 	• Chefs de CIS

Liste non exhaustive qui pourra être complétée par d'autres actions jugées nécessaires

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES DTA Niveau 1	FICHE NIV 1
---	--	----------------------------------

Décision de déclenchement : - CDSA

Critères de déclenchement :

- MG 3, MG 4 et MG 8 PIRAA.
- Alerte MTO orange ou rouge neige-verglas
- Evènement neigeux significatif en plaine et vallée du Rhône
- Initiative du CDSA

Objectif : - Exploitation des images vidéo des réseaux de caméras.

ACTIONS			
Structure	Quoi	Pour qui	Par qui
CODIS CTA	Activation salle de crise CODIS	<ul style="list-style-type: none"> • CDSA • RENFORT CODIS • 1 opérateur 	• CDSA
	Renforcer l'effectif du CTA en rappelant l'astreinte opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Astreinte opérateur CTA/CODIS 	• Adjoint CDSO
	Recenser les cadres et membres du SSSM disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres et membres du SSSM hors chaîne de commandement du jour 	• Salle de crise
	Identifier les cadres et VLHR pour les reconnaissances terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres disponibles 	• Salle de crise
	Contact TPH PC CESAR (A49) pour point de situation (vidéo)	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des données vidéo pour une remontée d'info aux autorités et détecter des situations difficiles 	• Salle de crise
	Contact TPH PC HYRONDELLE (N7 LACRA et N532) pour point de situation (vidéo)	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des données vidéo pour une remontée d'info aux autorités et détecter des situations difficiles 	• Salle de crise
	Prévoir 5 opérateurs CTA pour activation éventuelle des postes de débordement	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs du CTA/CODIS de repos 	• Adjoint CDSO
COD	Envoyer le(s) cadre(s) pour l'activation du COD	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre(s) disponible(s) identifié(s) 	• CDSA
PC VINCI ASF	Envoyer le cadre pour la fonction officier de liaison PC exploitant	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre disponible identifié 	• CDSA

Liste non exhaustive qui pourra être complétée par d'autres actions jugées nécessaires

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES DTA Niveau 2	FICHE NIV 2
---	--	----------------------------------

Décision de déclenchement : - CDSA

Critères de déclenchement :

- Demande de reconnaissance terrain par l'Officier de liaison PC EX
- MG 4, MG 5, MG 7 et MG8 PIRAA.
- Initiative du CDSA

Objectifs :

- Reconnaissances terrain
- Détachement Préventif des Motoneiges

ACTIONS			
Structure	Quoi	Pour qui	Par qui
CODIS CTA	Engager des reconnaissances sur A7	• Cadres et VLHR identifiés	• Salle de crise
	Engager des reconnaissances sur A49	• Cadres et VLHR identifiés	• Salle de crise
	Engager des reconnaissances sur N7 LACRA	• Cadres et VLHR identifiés	• Salle de crise
	Engager des reconnaissances sur N532	• Cadres et VLHR identifiés	• Salle de crise
	Envisager de renforcer de 5 opérateurs le CTA pour activer les postes de débordement	• 5 opérateurs CTA/CODIS identifiés	• Adjoint CDSO
	Préparer des groupes Tempête/Neige	• Secteurs de reconnaissance	• Salle de crise
	Rapatrifier les moyens neige vers le vers CSP Romans	• Motoneige CIS Vassieux et VLS La Chapelle en Vercors	• Salle de crise

Liste non exhaustive qui pourra être complétée par d'autres actions jugées nécessaires

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES DTA Niveau 3	FICHE NIV 3
---	--	----------------------------------


Décision de déclenchement : - CDSA

Critères de déclenchement : - Demande de moyens d'intervention par la reconnaissance terrain
- MG 5, MG 6 et MG 7 PIRAA.

Objectif : - Engagement des actions sur le terrain.

ACTIONS			
Structure	Quoi	Pour qui	Par qui
CODIS CTA	Engager les Groupes Tempête/Neige suite à reconnaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs avec des usagers en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de crise
	Engager une VLHR SSSM avec le 1 ^{er} GTEMP engagé sur un secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs avec des usagers en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de crise
	Engager une motoneige ou VLS en appui d'un GTEMP sur demande	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs avec des usagers en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de crise
	Engager si besoin un GPCC pour coordonner les actions sur plusieurs secteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs avec des usagers en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de crise
	Associer au GPCC un élément de soutien et de logistique (SOUSAN et VLOGSUB)	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs avec des usagers en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de crise
	Renforcer de 5 opérateurs le CTA pour activer les postes de débordement	<ul style="list-style-type: none"> • 5 opérateurs CTA/CODIS identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint CDSO
	Définir avec les autorités le message à faire passer auprès des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs avec des usagers en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • CDSA
	Envisager de solliciter les motoneiges des stations du Vercors auprès du Conseil Départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs avec des usagers en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • CDSA
CIS	Après accord de l'OSD baser notre dispositif opérationnel sur de la garde postée en CIS	<ul style="list-style-type: none"> • CS concernés par le phénomène 6 SP de garde • CPI concernés par phénomène 4 SP de garde • Tous les CSP + 6 effectif de garde 	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de CIS

Liste non exhaustive qui pourra être complétée par d'autres actions jugées nécessaires

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES						FICHE PCEX
	Officier de liaison PC Exploitant – Message type						
	A7			N7 LACRA	N532	A49	
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7				
A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8					
Secteurs	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9				

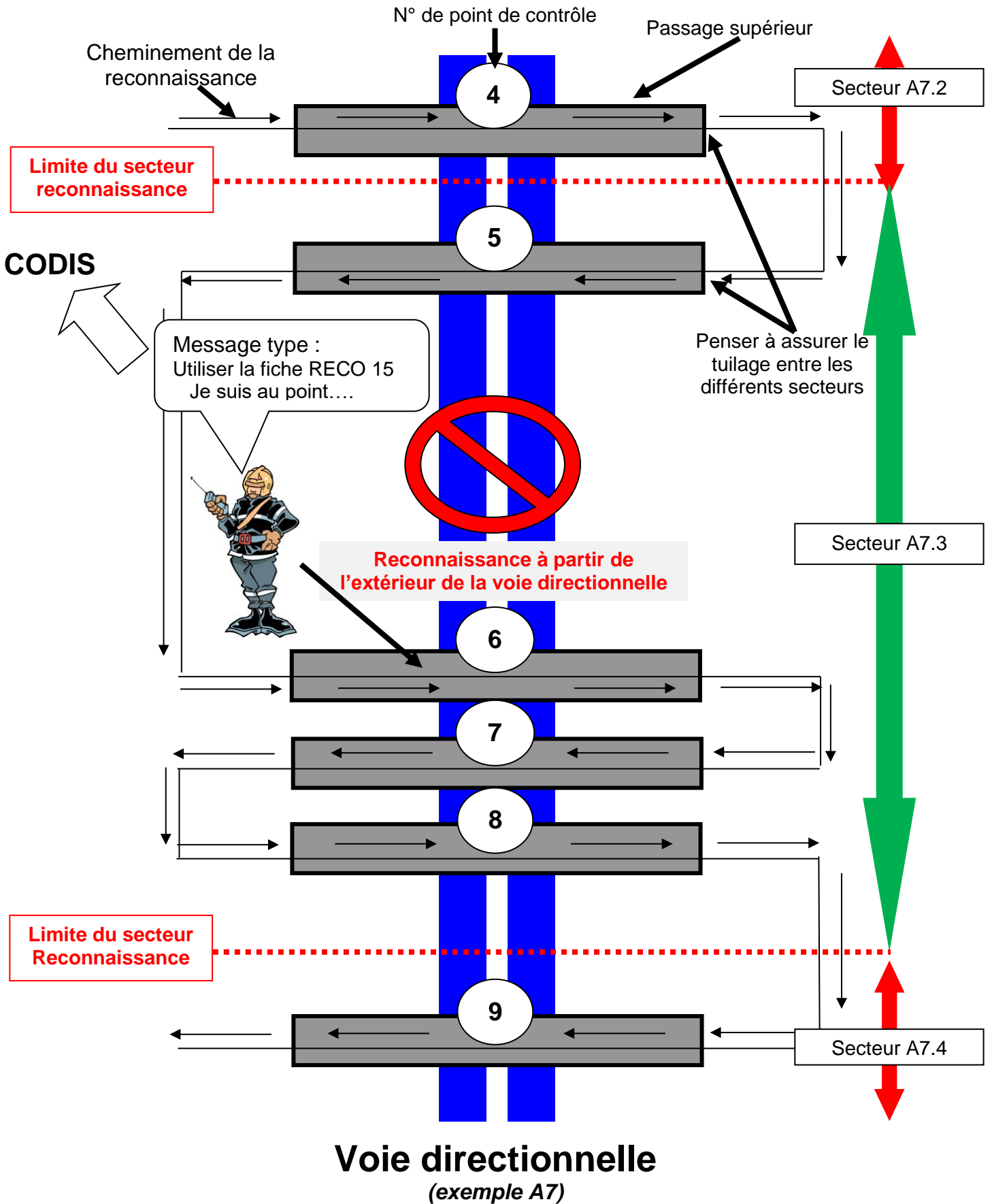
<u>Image caméra</u>	Date.....	Secteur	PK
	Heure.....

m

<u>Je vois</u>		Chutes de neige <input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> quelques flocons <input type="checkbox"/> importante		Moyens de déneigement <input type="checkbox"/> un ou des véhicules de déneigement <input type="checkbox"/> aucun véhicule de déneigement
Chaussée	Sens N → S (1) Grenoble → Valence	<input type="checkbox"/> au noir <input type="checkbox"/> blanche	<input type="checkbox"/> 1 voie <input type="checkbox"/> 2 voies <input type="checkbox"/> 3 voies	<input type="checkbox"/> A7 <input type="checkbox"/> A49 <input type="checkbox"/> N7 LACRA <input type="checkbox"/> N 532 <input type="checkbox"/> (autre)
	Sens S → N (2) Valence → Grenoble	<input type="checkbox"/> au noir <input type="checkbox"/> blanche	<input type="checkbox"/> 1 voie <input type="checkbox"/> 2 voies <input type="checkbox"/> 3 voies	
Circulation	Sens N → S (1) Grenoble → Valence	<input type="checkbox"/> sans difficulté <input type="checkbox"/> avec difficulté <input type="checkbox"/> stockage PL <input type="checkbox"/> interrompue	Préciser si : <input type="checkbox"/> accident <input type="checkbox"/> PL en difficulté / en travers	Nombre et qualité des véhicules bloquésPLcars de tourismeVL
	Sens S → N (2) Valence → Grenoble	<input type="checkbox"/> sans difficulté <input type="checkbox"/> avec difficulté <input type="checkbox"/> stockage PL <input type="checkbox"/> interrompue	Préciser si : <input type="checkbox"/> accident <input type="checkbox"/> PL en difficulté / en travers	Nombre et qualité des véhicules bloquésPLcars de tourismeVL

<u>Je demande</u>	<input type="checkbox"/> Evaluation par une reconnaissance terrain
	<input type="checkbox"/> (autre)

	<p>IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES</p> <p>Schéma tactique de la reconnaissance</p>	<p>FICHE</p> <p>RECO 1</p>
---	---	--






IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES

Les secteurs - les points de contrôle

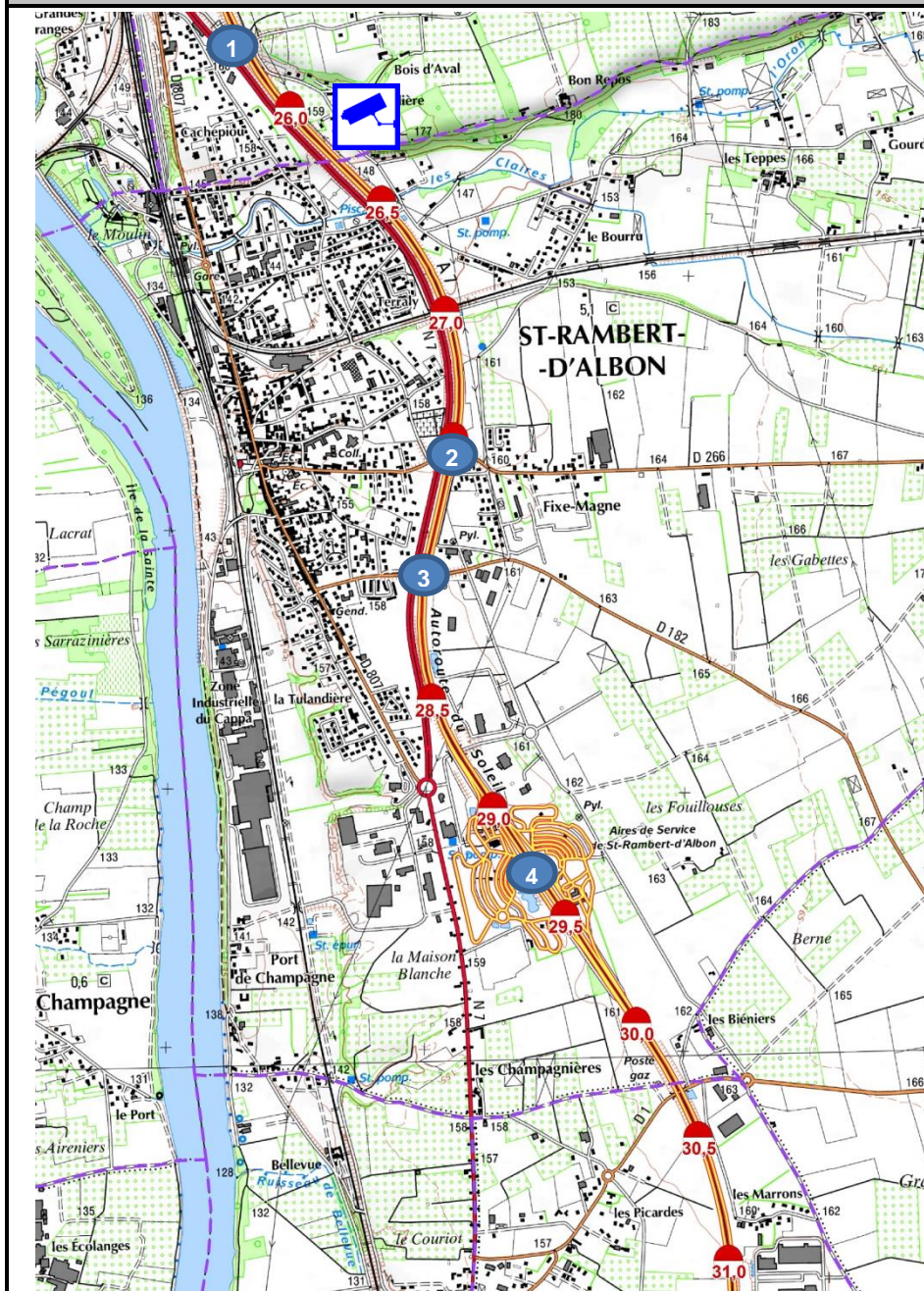
FICHE

RECO 2

	Secteur	Voie	PK	N° Point	Commune	Passage Sup
NORD	A7.1	A7	26 à 31	1	CHANAS	PK 25, Rue Bois Morlier
				2	ST RAMBERT D'ALBON	PK 27,5, D 266
				3	ST RAMBERT D'ALBON	PK 28, D 182
				4	ST RAMBERT D'ALBON	PK 29,25, Aire de service de St Rambert
	A7.2	A7	30 à 39	5	ALBON	PK 30,3, D 1
				6	ALBON	PK 35, Route de Senaud
				7	ST UZE	PK 38, Col du Grand Bœuf
	A7.3	A7	38 à 45,5	8	ST UZE	PK 40, Les Blaches
				9	ST BARTHELEMY DE VALS	PK 42,875, D 112
	A7.4	A7	44,5 à 61	10	ST BARTHELEMY DE VALS	PK 44,75, Aire de repos du Bornaron
				11	CHANTEMERLE LES BLES	PK 46, Chemin de Bornarin
				12	CHANTEMERLE LES BLES	PK 49,5, Bas Saint Sauveur
				13	MERCUROL	PK 54,5, D 532
				14	MERCUROL	PK 57, D 101
	A49	A49	44,5 à 61	15	PONT DE L'ISERE	PK 60,5, Aire de service de Pont de l'Isère
				16	LA BAUME D'HOSTUN	PK 45, Charbonnières
				17	LA BAUME D'HOSTUN	PK 46,8, D 325A
				18	EYMEUX	PK 50, D 532
				19	BEAUREGARD BARRET	PK 52,6, Route de l'Ecancière
				20	CHATUZANGE LE GOUBET	PK 55,6, D 124
	CENTRE	N7 LACRA	N7 LACRA	41 à 48	21	BOURG DE PEAGE
22					BOURG LES VALENCE	PK 41,25, D67
23					BOURG LES VALENCE	PK 42,25, Route de Fouillouse
24					VALENCE	PK 43,3, D171
25					VALENCE	PK 44, D119
26					CHABEUIL	PK 44,75, Chemin de Peyrus
27					MALISSARD	PK 45,8, D176
28					VALENCE	PK 48, Péage Valence Sud
A7.5		A7	60 à 85,2	29	BOURG LES VALENCE	PK 66, Péage Valence Nord
				30	VALENCE	PK 70,5, D 533 Pont Mistral
				31	PORTES LES VALENCE	PK 77,5, N 7
				32	ETOILE SUR RHONE	PK 80,5, N 7
				33	LIVRON SUR DROME	PK 84,5, D 215
				34	VALENCE	PK 5, Echangeur des couleurs
N532	N532	5 à 15,5	35	SAINT-MARCEL LES VALENCE	PK 7, Rue de l'Etrau	
			36	SAINT-MARCEL LES VALENCE	PK 7,8, D143	
			37	SAINT-MARCEL LES VALENCE	PK 9, Rue Mathias Sud (voie parallèle)	
			38	ALIXAN	PK 11,75, Route de la Correspondance (voie parallèle)	
			39	BOURG DE PEAGE	PK 15,5, Rond-point supérieur	
A7.6	A7	84,6 à 103,2	40	LIVRON SUR DROME	PK 87, Station d'épuration	
			41	LIVRON SUR DROME	PK 90, Gravette	
			42	LORIOLE SUR DROME	PK 92,5, D 104N	
			43	SAULCE SUR RHONE	PK 98, D 204	
			44	LES TOURRETTES	PK 102,2, Péage Montélimar Nord	
SUD	A7.7	A7	102,2 à 118,5	45	SAVASSE	PK 107, D 74 (voie parallèle)
				46	ST MARCEL LES SAUZET	PK 109,5, Chemin de Savasse
				47	SAVASSE	PK 110,8, D 6
				48	SAUZET	PK 113,5, D 128
				49	MONTBOUCHER SUR JABRON	PK 114,6, Chemin de Bautheac
	A7.8	A7	117,5 à 130,7	50	ESPELUCHE	PK 117,5, D 4
				51	ALLAN	PK 120, Chemin de Grangeneuve
				52	ALLAN	PK 121,8, Les Bruyères
	A7.9	A7	129,7 à 142	53	MALATAVERNE	PK 124,6, Péage Montélimar Sud
				54	MALATAVERNE	PK 127, D 133
				55	LA GARDE ADHEMAR	PK 136,2, D 358
				56	ST PAUL TROIS CHATEAUX	PK 138,2, D 59
				57	ST PAUL TROIS CHATEAUX	PK 142, D 458 (voie parallèle)

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.1			RECO 3		
Groupement	NORD		CENTRE		SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A7.1 A7 PK 26 à 31



Points de contrôle

- 1 PK 25, Rue Bois Morlier
- 2 PK 27,5, D 266
- 3 PK 28, D 182
- 4 PK 29,25, Aire de service de St Rambert

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

NE PAS S'ENGAGER SUR LA VOIE DIRECTIONNELLE

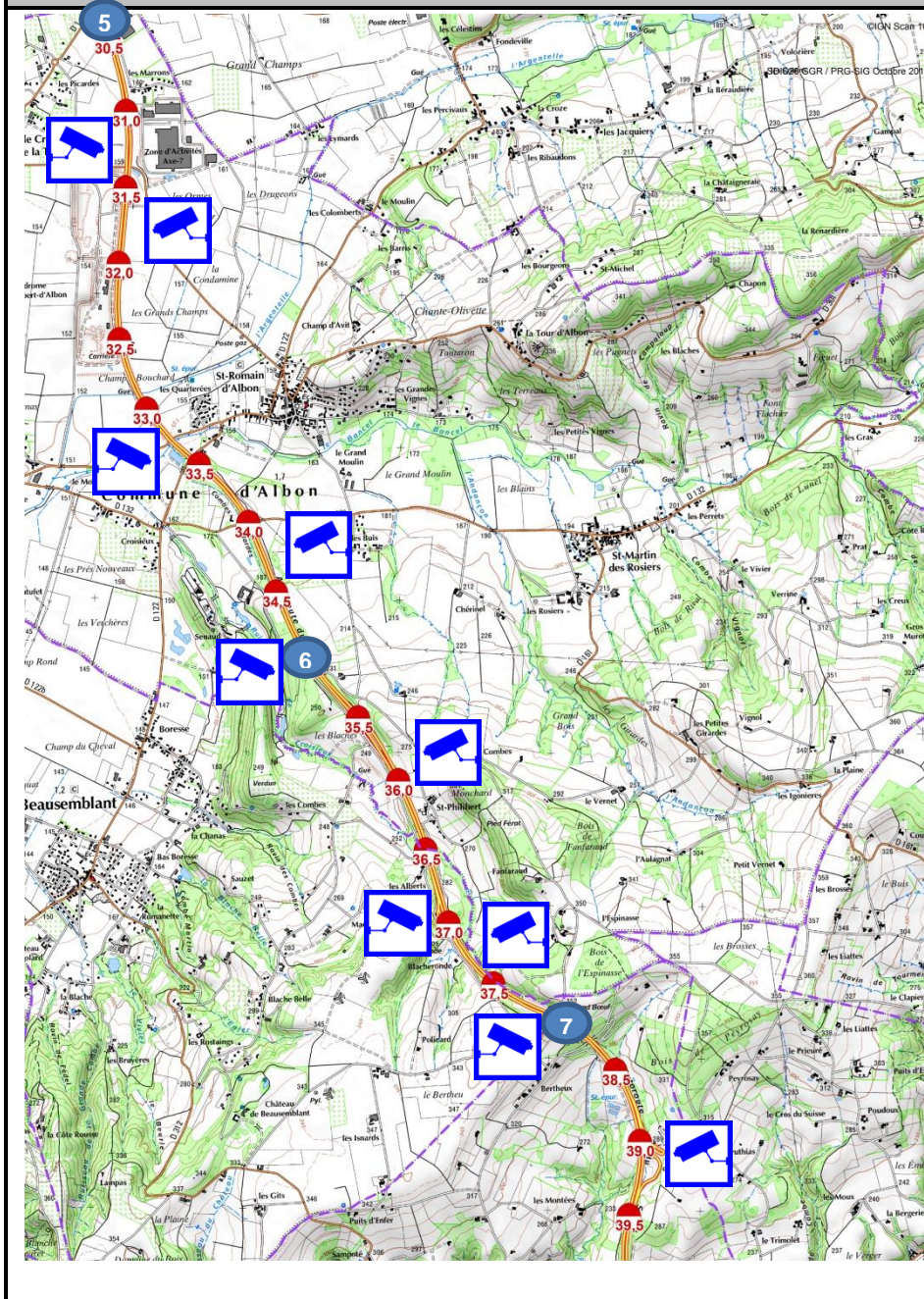
Localisation caméras vidéo



PK 26,2

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.2			RECO 4		
Groupement	NORD		CENTRE		SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A7.2 A7 PK 30 à 39



Points de contrôle

- 5 PK 30,3, D 1
- 6 PK 35, Route de Senaud
- 7 PK 38, Col du Grand Bœuf

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

NE PAS S'ENGAGER SUR LA VOIE DIRECTIONNELLE

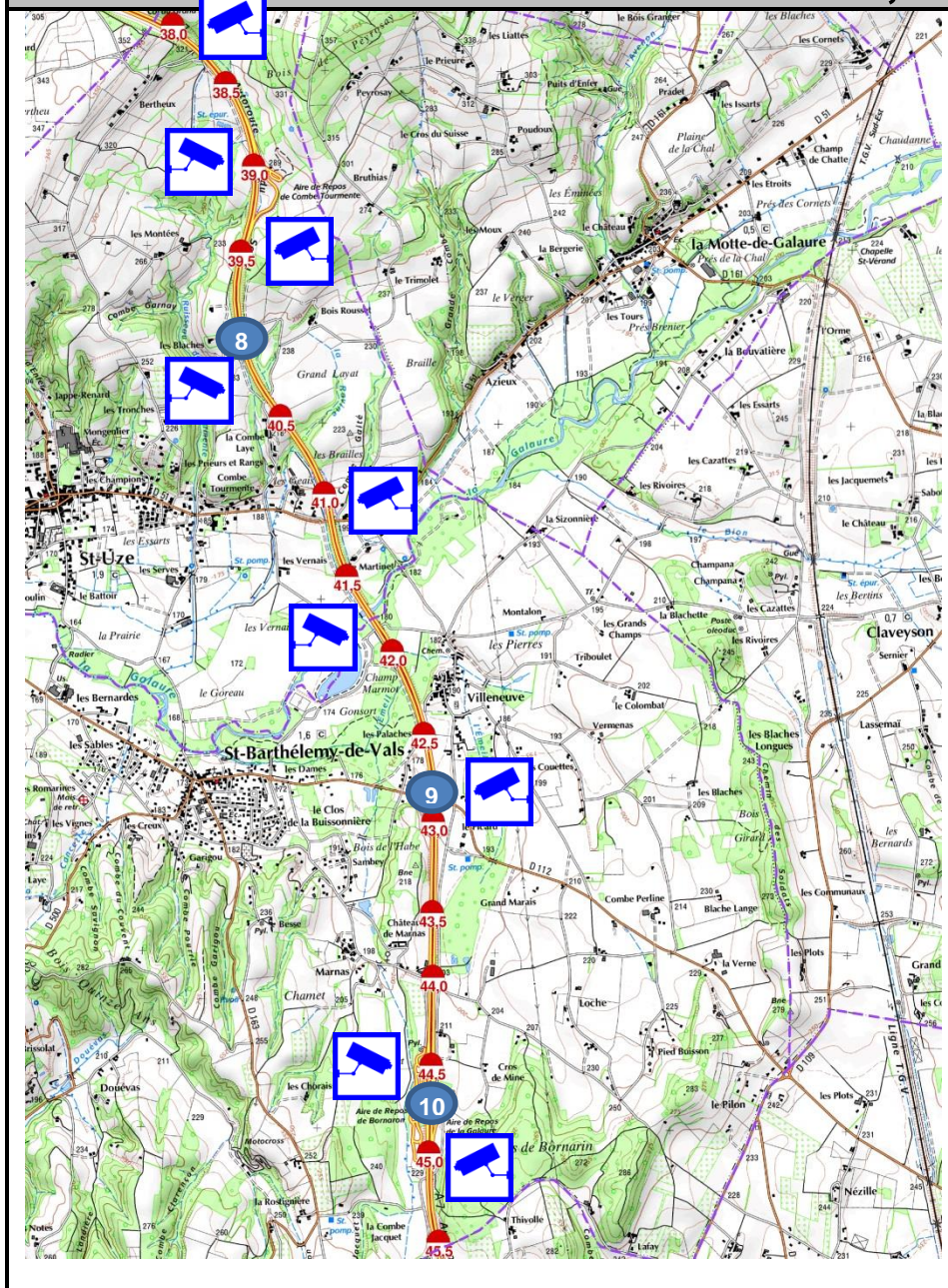
Localisation caméras vidéo



- PK 31,4
- PK 31,8
- PK 33,1
- PK 34,2
- PK 35,1
- PK 35,9
- PK 36,9
- PK 37,2
- PK 38,2
- PK 39,0

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.3			RECO 5		
Groupement	NORD		CENTRE		SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A7.3 A7 PK 38 à 45,5



Points de contrôle

- 8 PK 40, Les Blaches
- 9 PK 42,875, D 112
- 10 PK 44,75, Aire de repos du Bornaron

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

**NE PAS S'ENGAGER SUR LA
VOIE DIRECTIONNELLE**

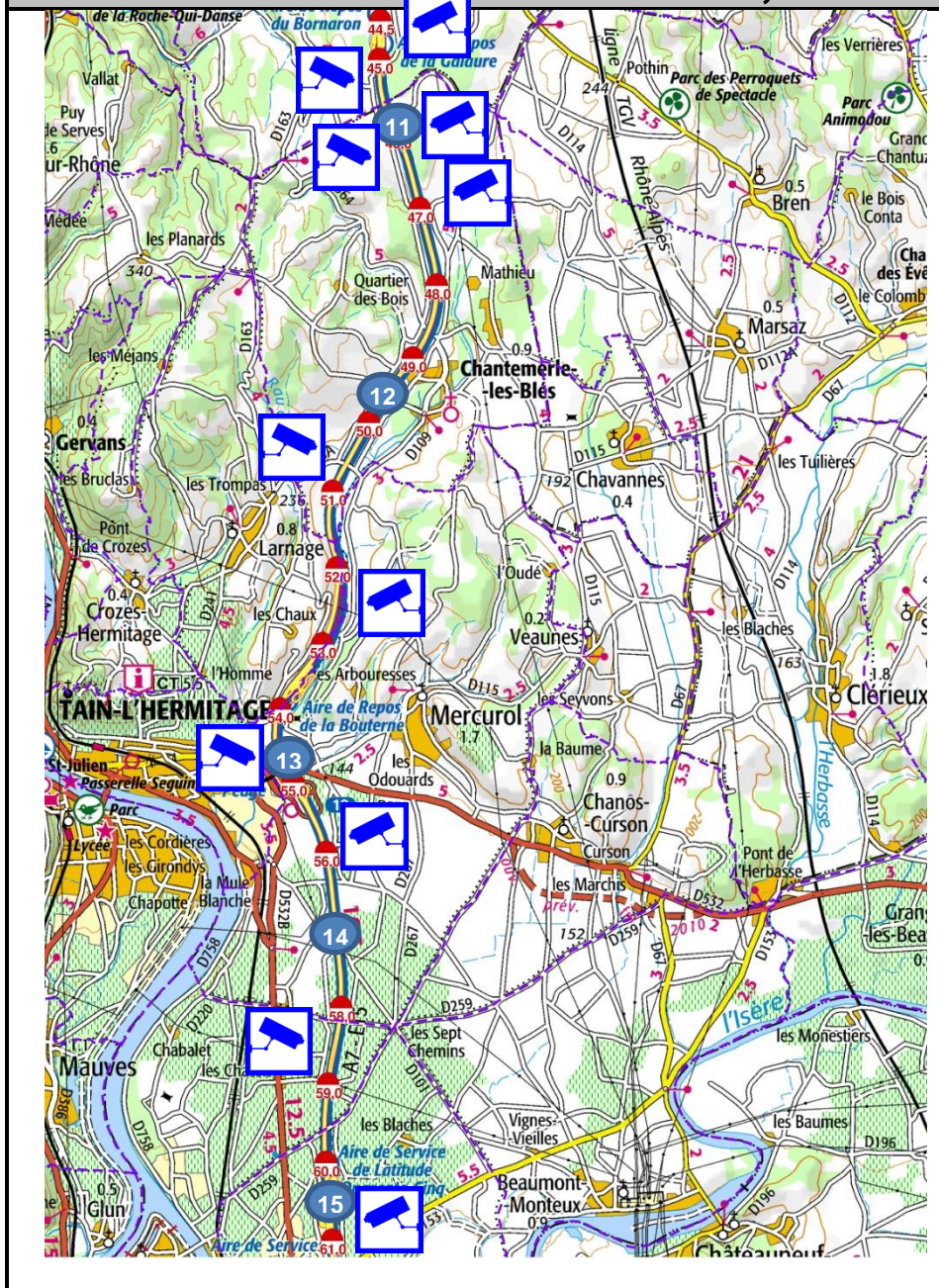
Localisation caméras vidéo



- PK 38,20
- PK 39,00
- PK 39,55
- PK 40,30
- PK 41,15
- PK 41,80
- PK 42,90
- PK 44,50
- PK 45,20

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.4			RECO 6		
Groupement	NORD		CENTRE	SUD		
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A7.4 A7 PK 44,5 à 61



Points de contrôle

- 11 PK 46, Chemin de Bornarin
- 12 PK 49,5, Bas Saint Sauveur
- 13 PK 54,5, D 532
- 14 PK 57, D 101
- 15 PK 60,5, Aire de service de Pont de l'Isère

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

**NE PAS S'ENGAGER SUR LA
VOIE DIRECTIONNELLE**

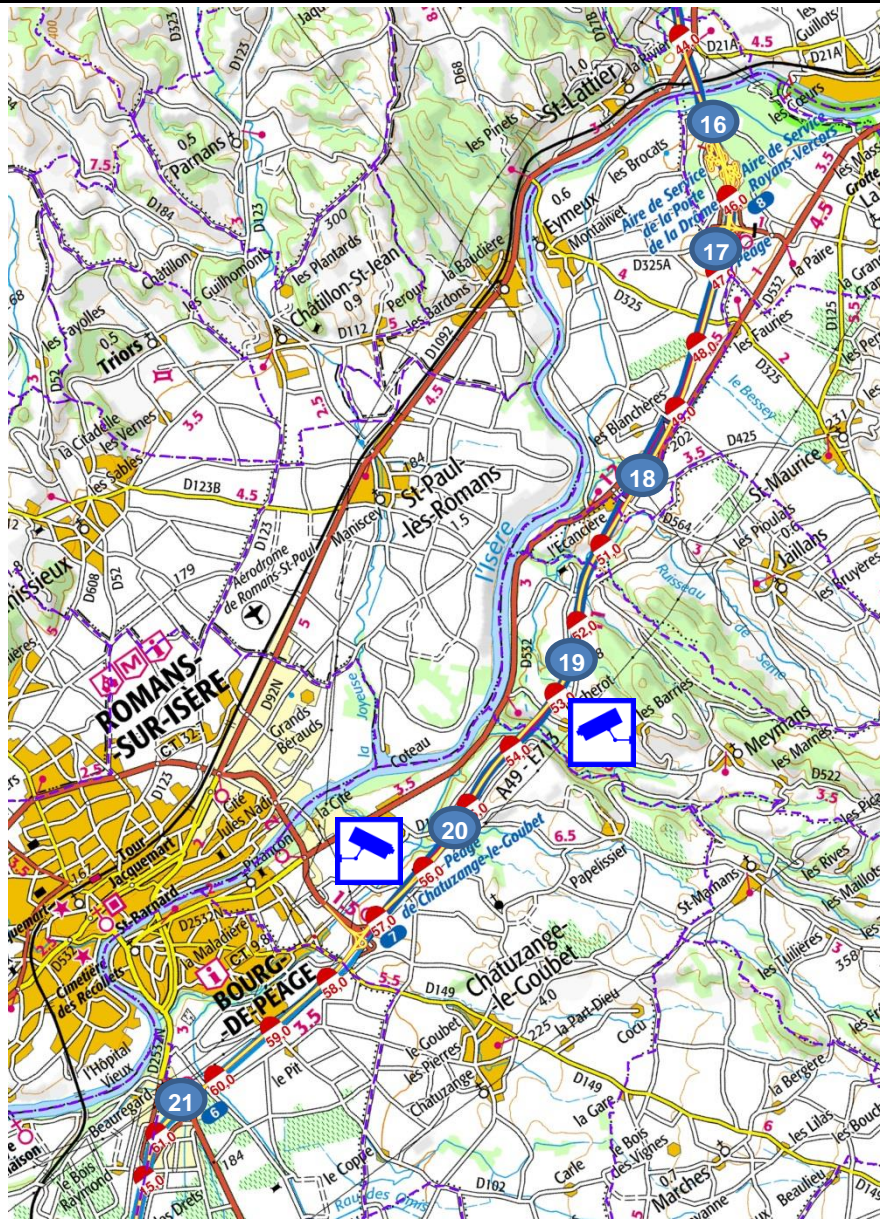
Localisation caméras vidéo

- PK 44,50
- PK 45,20
- PK 46,10
- PK 46,34
- PK 46,75
- PK 50,50
- PK 52,30
- PK 54,90
- PK 55,90
- PK 58,53
- PK 60,90



	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A49			RECO 7		
Groupement	NORD		CENTRE	SUD		
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A49 A49 PK 44,5 à 61



Points de contrôle

- 16 PK 45, Charbonnières
- 17 PK 46,8, D 325A
- 18 PK 50, D 532
- 19 PK 52,6, Route de l'Ecancière
- 20 PK 55,6, D 124
- 21 PK 60,5, Rond –point supérieur

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

**NE PAS S'ENGAGER SUR LA
VOIE DIRECTIONNELLE**

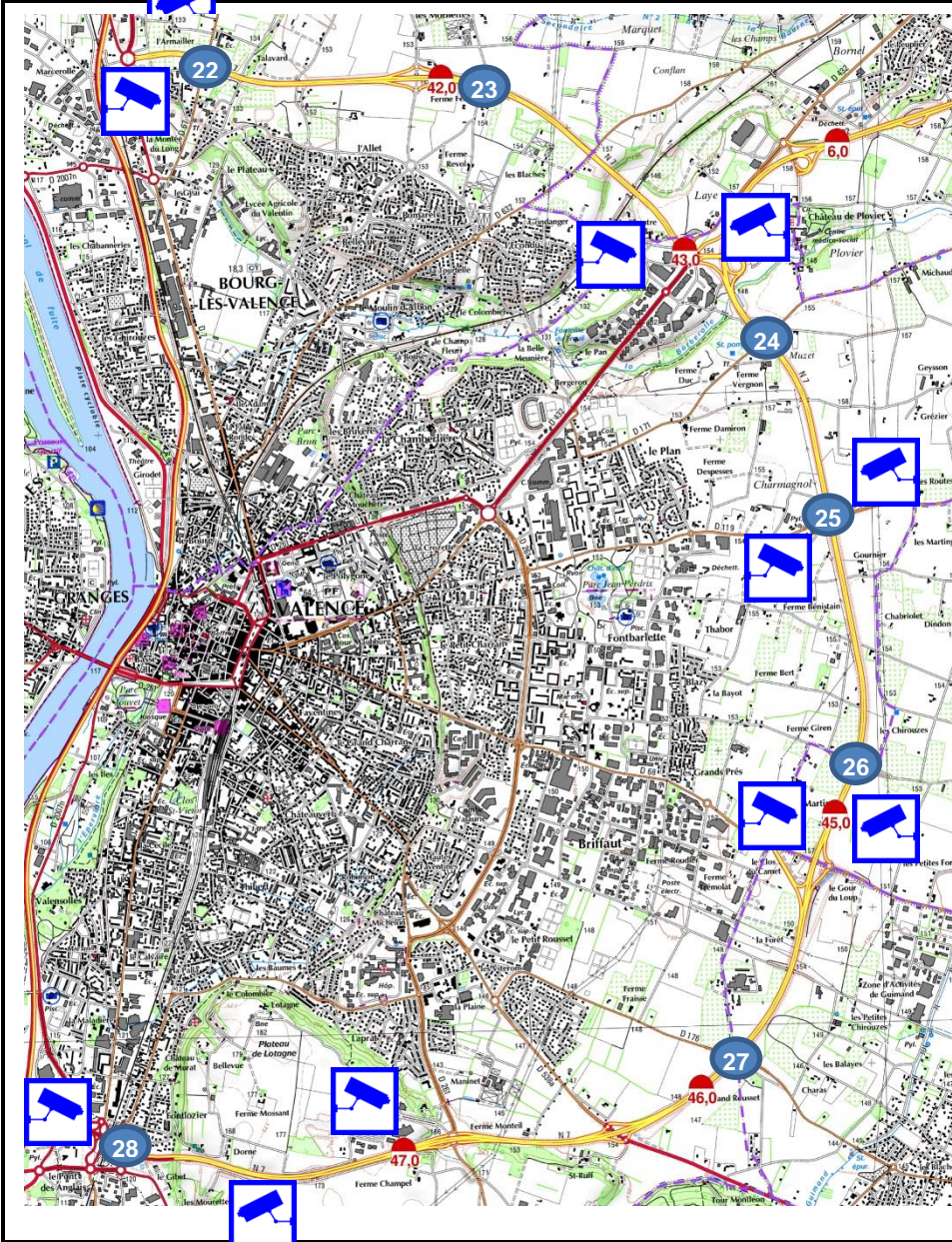
Localisation caméras vidéo



PK 53,2
PK 56,0

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur N7 LACRA			RECO 8		
Groupement	NORD		CENTRE		SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			A49
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9				

SECTEUR N7 LACRA N7 LACRA PK 41 à 48



Points de contrôle

- 22 PK 41,25, D 67
- 23 PK 42,25, Route de Fouillouse
- 24 PK 43,3, D 171
- 25 PK 44, D 119
- 26 PK 44,75, Chemin de Peyrus
- 27 PK 45,8, D 176
- 28 PK 48, Péage Valence Sud

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.


Formation


Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore

Consignes

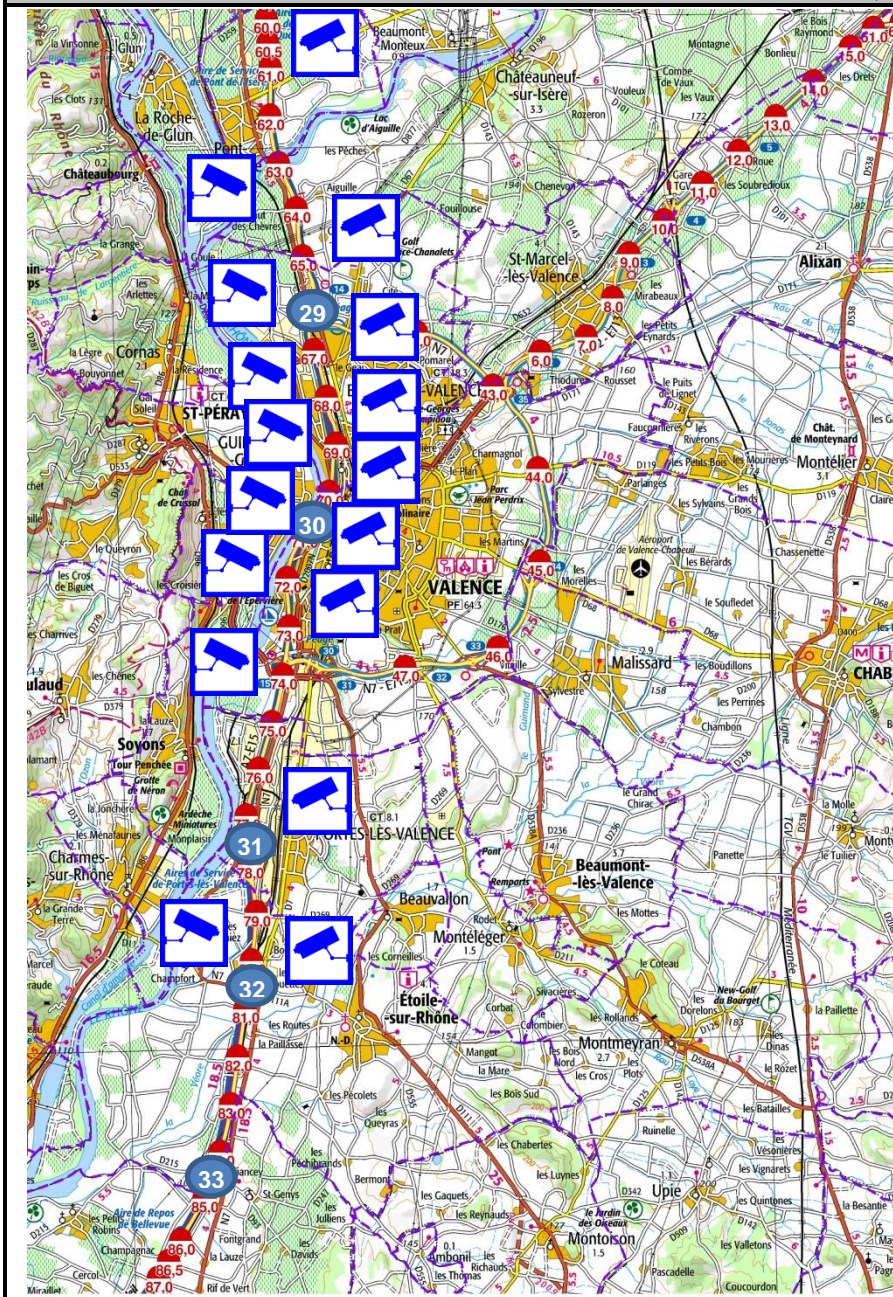
**NE PAS S'ENGAGER SUR LA
VOIE DIRECTIONNELLE**

Localisation caméras vidéo

-  PK 41,0492
- PK 41,0620
- PK 43,0095
- PK 43,0382
- PK 44,0850
- PK 44,0115
- PK 45,0330
- PK 45,1790
- PK 47,1497
- PK 47,6300
- PK 48,2110

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.5			RECO 9		
Groupement	NORD		CENTRE		SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A7.5 A7 PK 60 à 85,2



Points de contrôle

- 29 PK 66, Péage Valence Nord
- 30 PK 70,5, D 533 Pont Mistral
- 31 PK 77,5, N 7
- 32 PK 80,5, N 7
- 33 PK 84,5, D 215

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

NE PAS S'ENGAGER SUR LA VOIE DIRECTIONNELLE

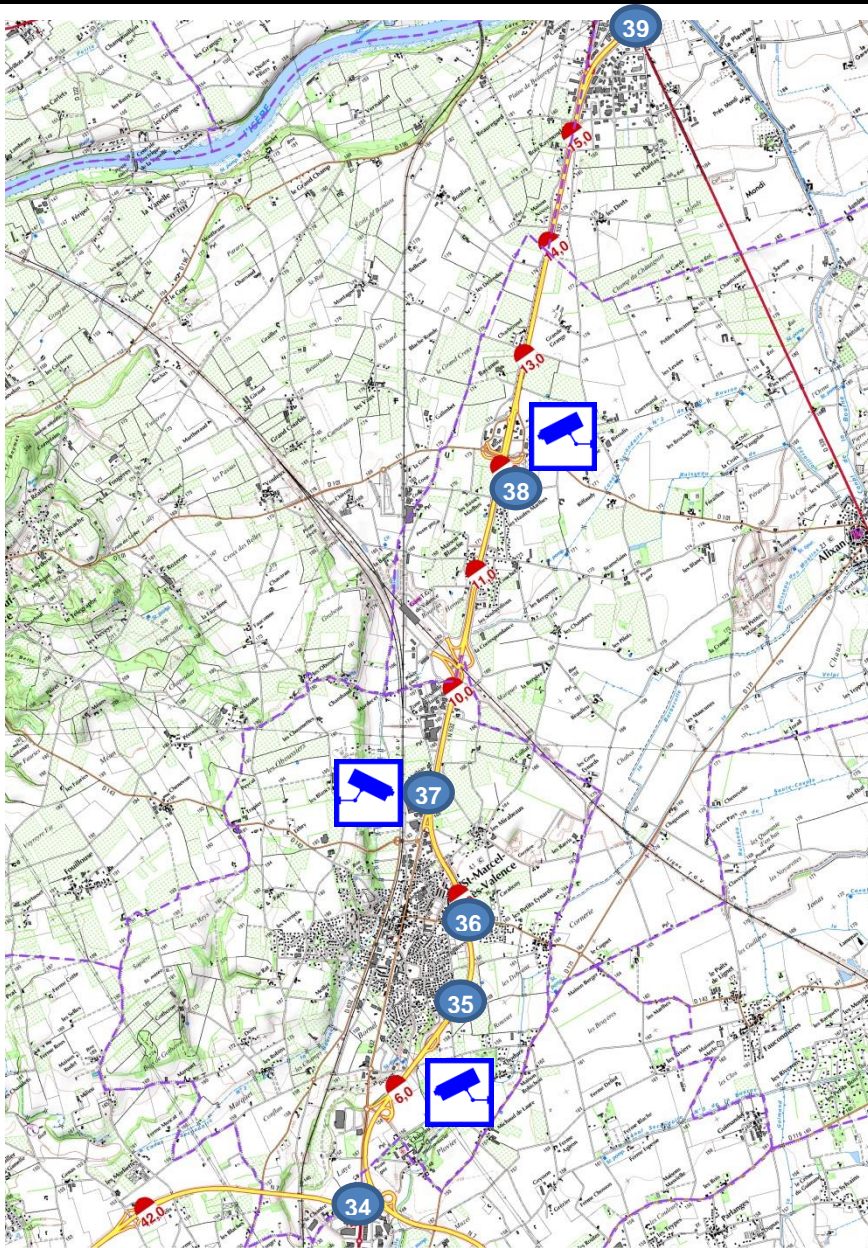
Localisation caméras vidéo

- PK 60,9
- PK 64,0
- PK 64,5
- PK 65,8
- PK 66,7
- PK 67,8
- PK 68,2
- PK 68,7
- PK 69,2
- PK 70,0
- PK 71,2
- PK 71,6
- PK 72,0
- PK 73,8
- PK 76,5
- PK 79,5
- PK 79,6



	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES						FICHE	
	Secteur N532						RECO 10	
Groupement	NORD			CENTRE			SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532			A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7					
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8					
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9					

SECTEUR N532 N532 PK 5 à 15,5



Points de contrôle

- 34 PK 5, Echangeur des couleurs
- 35 PK 7, Rue de l'Etrau
- 36 PK 7,8, D143
- 37 PK 9, Rue Mathias Sud (voie parallèle)
- 38 PK 11,75, Route de la Correspondance (voie parallèle)
- 39 PK 15,5, Rond-point supérieur

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

NE PAS S'ENGAGER SUR LA VOIE DIRECTIONNELLE

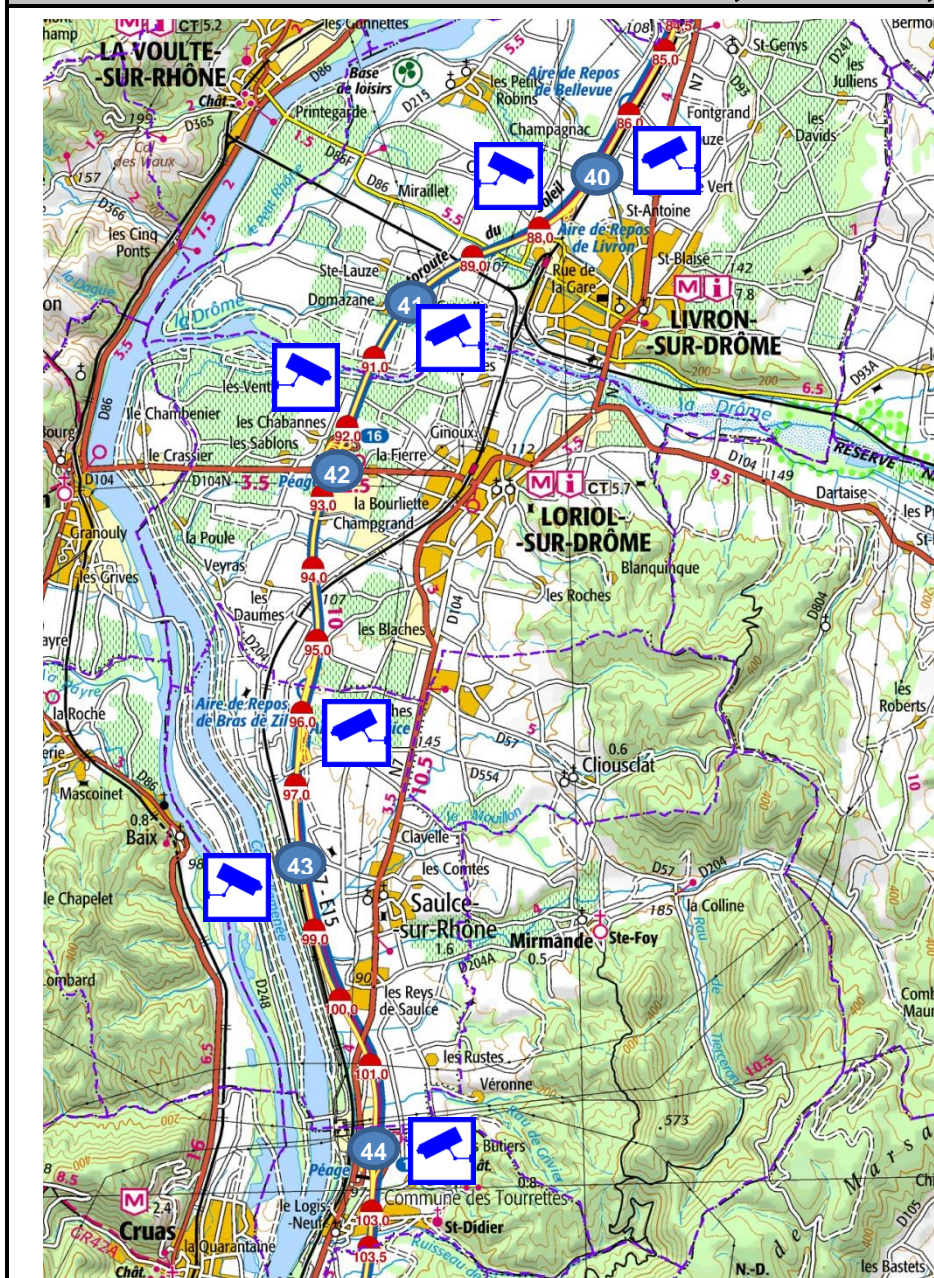
Localisation caméras vidéo



PK 06,038
PK 09,020
PK 12,093

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.6			RECO 11		
Groupement	NORD		CENTRE		SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A7.6 A7 PK 84,6 à 103,2



Points de contrôle

- 40 PK 87, Station d'épuration
- 41 PK 90, Gravette
- 42 PK 92,5, D 104N
- 43 PK 98, D 204
- 44 PK 102,2, Péage Montélimar Nord

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

**NE PAS S'ENGAGER SUR LA
VOIE DIRECTIONNELLE**

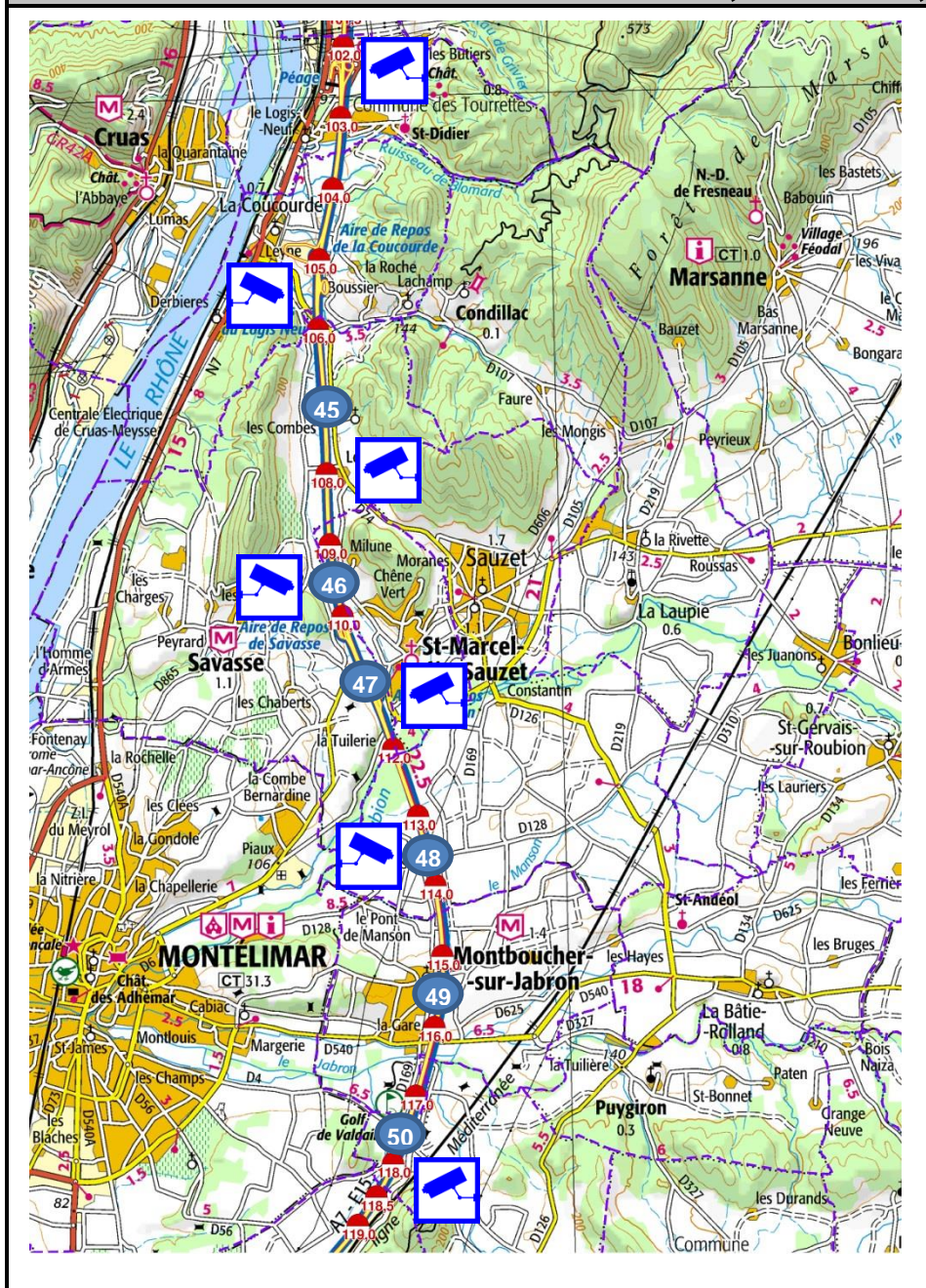
Localisation caméras vidéo






- PK 087,0
- PK 087,5
- PK 090,6
- PK 091,6
- PK 096,2
- PK 098,2
- PK 102,2

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.7			RECO 12		
Groupement	NORD		A7	CENTRE		SUD
Secteurs	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7	N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

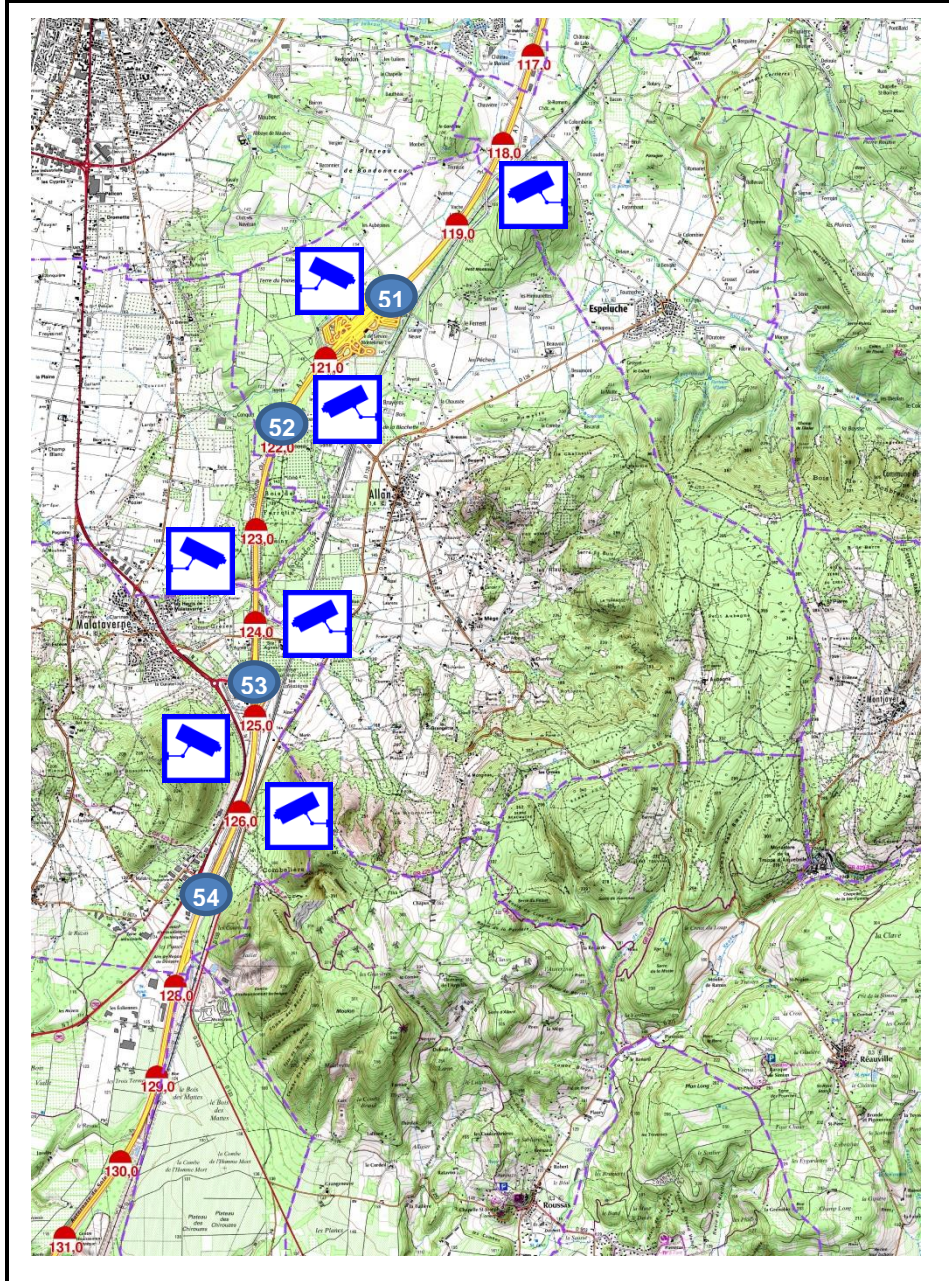
SECTEUR A7.7 A7 PK 102,2 à 118,5






Points de contrôle 
<ul style="list-style-type: none"> 45 PK 107, D 74 (voie parallèle) 46 PK 109,5, Chemin de Savasse 47 PK 110,8, D 6 48 PK 113,5, D 128 49 PK 114,6, Chemin de Bautheac 50 PK 117,5, D 4
Itinéraire
<p>Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.</p>
Formation
<p>Feux de croisement Gyrophare sans avertisseur sonore</p>
Consignes
NE PAS S'ENGAGER SUR LA VOIE DIRECTIONNELLE
Localisation caméras vidéo
<ul style="list-style-type: none">  PK 102,20 PK 105,50 PK 107,90 PK 109,50 PK 111,37 PK 113,60 PK 118,40

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.8			RECO 13		
Groupement	NORD		CENTRE	SUD		
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

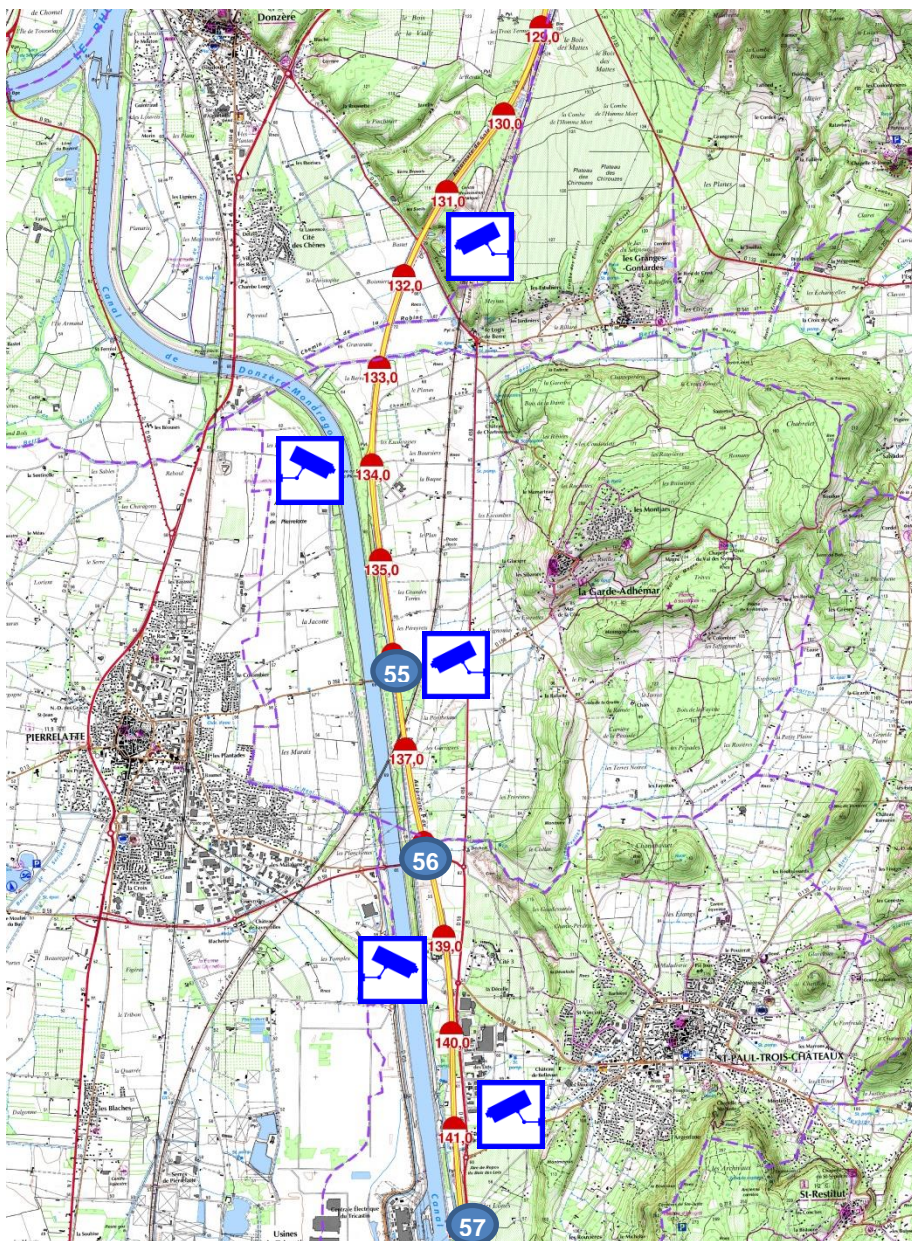
SECTEUR A7.8 A7 PK 117,5 à 130,7



Points de contrôle 
51 PK 120, Chemin de Grangeneuve 52 PK 121,8, Les Bruyères 53 PK 124,6, Péage Montélimar Sud 54 PK 127, D 133
Itinéraire
Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.
Formation
Feux de croisement Gyrophare sans avertisseur sonore
Consignes
NE PAS S'ENGAGER SUR LA VOIE DIRECTIONNELLE
Localisation caméras vidéo
 PK 118,4 PK 119,9 PK 121,5 PK 123,6 PK 124,1 PK 125,6 PK 126,0

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Secteur A7.9			RECO 14		
Groupement	NORD		CENTRE		SUD	
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

SECTEUR A7.9 A7 PK 129,7 à 142



Points de contrôle

- 55 PK 136,2, D 358
- 56 PK 138,2, D 59
- 57 PK 142, D 458 (voie parallèle)

Itinéraire

Suivre les points référencés indiqués sur la carte. Vous utiliserez pour cela, les voies communales, départementales et nationales et vous circulerez en parallèle ou en passage supérieur.

Formation

Feux de croisement
Gyrophare sans avertisseur sonore


Consignes

**NE PAS S'ENGAGER SUR LA
VOIE DIRECTIONNELLE**

Localisation caméras vidéo



- PK 131,4
- PK 134,0
- PK 136,2
- PK 139,5
- PK 141,0

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Officier Reconnaissance			RECO 15		
Message type						
Groupement	NORD		CENTRE	SUD		
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

<u>Je suis</u>	Au point.....	VLHR RECO + Secteur (Exemple VLHR RECO A7. 1)
	Date.....	
	Heure.....	

<u>Je vois</u>	MTO	Chutes de neige		Couche au sol	
		<input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> quelques flocons <input type="checkbox"/> importante		<input type="checkbox"/> rien (dit « au noir ») <input type="checkbox"/> verglas <input type="checkbox"/> < 5 cm <input type="checkbox"/> 5 à 20 cm <input type="checkbox"/> > 20 cm	
Moyens déneigement		<input type="checkbox"/> un ou des véhicules de déneigement <input type="checkbox"/> aucun véhicule de déneigement			
Chaussée	Sens N → S (1) Grenoble → Valence	<input type="checkbox"/> au noir <input type="checkbox"/> blanche	<input type="checkbox"/> 1 voie <input type="checkbox"/> 2 voies <input type="checkbox"/> 3 voies	<input type="checkbox"/> A7 <input type="checkbox"/> A49 <input type="checkbox"/> N7 LACRA <input type="checkbox"/> N 532 <input type="checkbox"/> (autre)	
	Sens S → N (2) Valence → Grenoble	<input type="checkbox"/> au noir <input type="checkbox"/> blanche	<input type="checkbox"/> 1 voie <input type="checkbox"/> 2 voies <input type="checkbox"/> 3 voies		
Circulation	Sens N → S (1) Grenoble → Valence	<input type="checkbox"/> sans difficulté <input type="checkbox"/> avec difficulté <input type="checkbox"/> stockage PL <input type="checkbox"/> interrompue	Préciser si : <input type="checkbox"/> accident <input type="checkbox"/> PL en difficulté / en travers	Nombre et qualité des véhicules bloquésPLcars de tourismeVL	
	Sens S → N (2) Valence → Grenoble	<input type="checkbox"/> sans difficulté <input type="checkbox"/> avec difficulté <input type="checkbox"/> stockage PL <input type="checkbox"/> interrompue	Préciser si : <input type="checkbox"/> accident <input type="checkbox"/> PL en difficulté / en travers	Nombre et qualité des véhicules bloquésPLcars de tourismeVL	

<u>Je prévois</u>
--------------------------	----------------

<u>Je fais</u>	<input type="checkbox"/> je poursuis la reconnaissance <input type="checkbox"/> procéder au dégagement de véhicules..... <input type="checkbox"/>
-----------------------	---

<u>Je demande</u>	<input type="checkbox"/> GTEMP/Neige sur mon secteur <input type="checkbox"/> VLHR SSSM sur mon secteur <input type="checkbox"/>Motoneige ou VLS sur mon secteur <input type="checkbox"/> (autre)
--------------------------	--

	<p align="center">IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES</p> <p align="center">Groupe TEMPETE/Neige - Composition</p>	<p align="center">FICHE</p> <p align="center">GTEMP 1</p>
---	---	---



VLHR
chef de groupe

CIS:

Un véhicule du groupe devra être doté d'un lot neige (voir fiche MOY 1 en annexe)



CIS:
VLHR




CIS:
VLHR



CIS:
CCF



CIS:
CCF

 <p>CIS: VLHR SSSM 1 SP+ binôme SSSM</p> <p>pour certains groupes seulement</p>

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES Groupe TEMPETE/Neige Ordre préparatoire	FICHE GTEMP 2
---	---	------------------------------------

GTEMP/Neige Engagé le : / / à

1. PERSONNEL : (effectif : / /)

Véhicule	Grade	Nom – Prénom	Fonction	Qualification	Disponible jusqu'à (date et heure)
VLHR CDG <input style="width: 100%;" type="text"/>			Chef GTEMP	CDG	
			Conducteur	VLHR Oui Non	
VLHR 1 <input style="width: 100%;" type="text"/>			Chef d'agrès		
			Equipier		
			Equipier		
			Conducteur	VLHR Oui Non	
VLHR 2 <input style="width: 100%;" type="text"/>			Chef d'agrès		
			Equipier		
			Equipier		
			Conducteur	VLHR Oui Non	
CCFM 1 <input style="width: 100%;" type="text"/>			Chef d'agrès		
			Chef binôme		
			Equipier		
			Conducteur	COD 2 Oui Non	
CCFM 2 <input style="width: 100%;" type="text"/>			Chef d'agrès		
			Chef binôme		
			Equipier		
			Conducteur	COD 2 Oui Non	
VLHR SSSM* <input style="width: 100%;" type="text"/> <i>*en option</i>			SSSM		
			SSSM		
			Conducteur	VLHR Oui Non	
VTU + SCOOT* <input style="width: 100%;" type="text"/> <i>*en option</i>			Chef d'agrès		
			Cond SCOOT		
			Cond SCOOT		
			Conducteur		

2. ARMEMENT :

Véhicule	Matériel spécifique (Lot neige, clé autoroute, skis...)	Carburant	Observations
VLHR CDG			
VLHR 1			
VLHR 2			
CCFM 1			
CCFM 2			
VLHR SSSM*			
VTU + SCOOT*			

3. TENUES : EPI froid = vêtements chauds SP + gants.

4. RADIO : ESSAIS RADIO DU GTEM

GRP252
DIR

ENGINS	Mobile	<u>E.R.P</u>
VLHR CDG		
VLHR 1		
VLHR 2		
CCFM 1		
CCFM 2		
VLHR SSSM*		
VTU + SCOOT*		

* en option

* en option

DISCIPLINE RADIO

- Les véhicules du groupe veillent uniquement la fréquence interne du GTEMP qui est une DIR ANTARES 3/4.
 - Lorsque le Chef GTEMP délègue son GTEMP à son adjoint, l'adjoint veille la DIR 3/4 du GTEMP et la DIR 3/4 de chantier si activée.

5. ALIMENTATION : - Eau.

6. COMMANDEMENT :

Adjoint au chef GTEMP/Neige :

GRADE	NOM	Serre-file
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>


7. DÉROULEMENT PREVU :

Lieu de la mission	Durée prévisible	Type de mission	Observations
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

8. RENDEZ-VOUS :

Date	Heure	COORDONNEES DFCI	Point remarquable	Observations
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Observations :

	IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES			FICHE		
	Chef de groupe GTEMP/Neige			GTEMP 3		
Message type						
Groupement	NORD		CENTRE	SUD		
Secteurs	A7			N7 LACRA	N532	A49
	A7 N°1	A7 N°4	A7 N°7			
	A7 N°2	A7 N°5	A7 N°8			
	A7 N°3	A7 N°6	A7 N°9			

<u>Je suis</u>	Au point.....	GTEMP + Secteur (Exemple GTEMP A7.1)
	Date.....	
	Heure.....	

<u>Je vois</u> MTO	Chutes de neige	Couche au sol
	<input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> quelques flocons <input type="checkbox"/> importante	<input type="checkbox"/> rien (dit « au noir ») <input type="checkbox"/> verglas <input type="checkbox"/> < 5 cm <input type="checkbox"/> 5 à 20 cm <input type="checkbox"/> > 20 cm

Moyens déneigement	<input type="checkbox"/> un ou des véhicules de déneigement <input type="checkbox"/> aucun véhicule de déneigement
---------------------------	---

Chaussée	Sens N → S (1) Grenoble → Valence	<input type="checkbox"/> au noir <input type="checkbox"/> blanche	<input type="checkbox"/> 1 voie <input type="checkbox"/> 2 voies <input type="checkbox"/> 3 voies	<input type="checkbox"/> A7 <input type="checkbox"/> A49 <input type="checkbox"/> N7 LACRA <input type="checkbox"/> N 532 <input type="checkbox"/> (autre)
	Sens S → N (2) Valence → Grenoble	<input type="checkbox"/> au noir <input type="checkbox"/> blanche	<input type="checkbox"/> 1 voie <input type="checkbox"/> 2 voies <input type="checkbox"/> 3 voies	

Circulation	Sens N → S (1) Grenoble → Valence	<input type="checkbox"/> sans difficulté <input type="checkbox"/> avec difficulté <input type="checkbox"/> stockage PL <input type="checkbox"/> interrompue	Préciser si : <input type="checkbox"/> accident <input type="checkbox"/> PL en difficulté / en travers	Nombre et qualité des véhicules bloquésPLcars de tourismeVL
	Sens S → N (2) Valence → Grenoble	<input type="checkbox"/> sans difficulté <input type="checkbox"/> avec difficulté <input type="checkbox"/> stockage PL <input type="checkbox"/> interrompue	Préciser si : <input type="checkbox"/> accident <input type="checkbox"/> PL en difficulté / en travers	Nombre et qualité des véhicules bloquésPLcars de tourismeVL

<u>Je prévois</u>
--------------------------	----------------

<u>Je fais</u>	<input type="checkbox"/> je poursuis la reconnaissance <input type="checkbox"/> sauvetage de personnes <input type="checkbox"/> procède au dégagement de véhicules <input type="checkbox"/> information aux usagers <input type="checkbox"/> (autre)
-----------------------	--

<u>Je demande</u>	Définir les quantités <input type="checkbox"/> couvertures <input type="checkbox"/> nourriture pour personnes <input type="checkbox"/> (autre)
--------------------------	---



IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES

Liste des caméras vidéo

FICHE

VIDEO1

Voie	Positionnement		Lieu de "visionnage"
A7	PK 026,20	A7.1	<p>PC VINCI ASF Echangeur de Valence Nord 26503 Bourg-lès-Valence</p> <p>04 75 75 20 97</p>
	PK 031,40	A7.2	
	PK 031,80	A7.2	
	PK 033,10	A7.2	
	PK 034,20	A7.2	
	PK 035,10	A7.2	
	PK 035,90	A7.2	
	PK 036,90	A7.2	
	PK 037,20	A7.2	
	PK 038,20	A7.3	
	PK 039,00	A7.3	
	PK 039,55	A7.3	
	PK 040,30	A7.3	
	PK 041,15	A7.3	
	PK 041,80	A7.3	
	PK 042,90	A7.3	
	PK 044,50	A7.4	
	PK 045,20	A7.4	
	PK 046,10	A7.4	
	PK 046,34	A7.4	
	PK 046,75	A7.4	
	PK 050,50	A7.4	
	PK 052,30	A7.4	
	PK 054,90	A7.4	
	PK 055,90	A7.4	
	PK 058,53	A7.4	
	PK 060,90	A7.4	
	PK 064,00	A7.5	
	PK 064,50	A7.5	
	PK 065,80	A7.5	
	PK 066,70	A7.5	
	PK 067,80	A7.5	
PK 068,20	A7.5		
PK 068,70	A7.5		
A49	PK 053,20	A49	<p>PC CESAR <i>Hors département (73) privilégier les contacts téléphoniques</i></p> <p>04 79 28 18 18</p>
	PK 056,00	A49	
N7 LACRA	PK 41,0492	N7 LACRA	<p>PC HYRONDELLE <i>Hors département (42) privilégier les contacts téléphoniques</i></p> <p>04 77 61 21 78</p>
	PK 41,0620	N7 LACRA	
	PK 43,0095	N7 LACRA	
	PK 43,0382	N7 LACRA	
	PK 44,0850	N7 LACRA	
	PK 44,0115	N7 LACRA	
N532	PK 06,038	N532	<p><i>Report des images dans les locaux de le DIR-CE à Alixan (pas de permanence H24)</i></p>
	PK 09,020	N532	
	PK 12,093	N532	

	<p align="center">IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES</p> <p align="center">Message d'Information destinés aux usagers – Français - Anglais</p>	<p align="center">FICHE</p> <p align="center">INFO 1</p>
---	--	--

Votre Comportement :

- Se montrer calme et serein mais ne pas cacher que la situation peut durer plusieurs heures.
- Indiquer la présence permanente de secours aux cotés de la population.
- Identifier les véhicules dans lesquels se trouvent des enfants en bas âge et des personnes âgées.
- Ne donner pas d'information sur la reprise possible du trafic.
- Ne pas répondre aux agressions verbales mais rassurer et apporter une réponse aux demandes concrètes.

Les consignes destinées aux usagers.

Français

Restez dans votre véhicule et couvrez-vous.

Ne le quitter que si une autorité (gendarmerie ou sapeurs-pompiers) vous y invite.

Ecoutez la radio 107.7 pour avoir des informations sur la situation actuelle au niveau de l'A7.

Signalez aux secours toute situation médicale particulière.

Quels sont vos besoins urgents.

- Médicaments
- Nourriture
- Carburant

Conserver votre calme, les autorités mettent en place pour vous une structure d'assistance (sanitaire et logistique).

Au cas où la difficulté persisterait, des structures d'accueil sont en train de se mettre en place.

Anglais

You stay in your vehicle and cover.

Leave him (it) only if an authority (police force or fire brigade) invites you there.

Please, listen to the radio 107.7 to have information about the current situation at the level of l'A7.

Please, indicate to the help any particular medical situation.

Which are your urgent needs.

- Medicines
- foods
- running to keep

(preserve) your Peace, the authorities set up for you a structure of assistance (audience) (sanitary and logistic).

In the case or the difficulty would persist, reception facilities are being set up.

	<p align="center">IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES</p> <p align="center">Message d'Information destinés aux usagers – Allemand - Espagnol</p>	<p align="center">FICHE</p> <p align="center">INFO 2</p>
---	---	--

Votre Comportement :

- Se montrer calme et serein mais ne pas cacher que la situation peut durer plusieurs heures.
- Indiquer la présence permanente de secours aux cotés de la population.
- Identifier les véhicules dans lesquels se trouvent des enfants en bas âge et des personnes âgées.
- Ne donner pas d'information sur la reprise possible du trafic.
- Ne pas répondre aux agressions verbales mais rassurer et apporter une réponse aux demandes concrètes.

Les consignes destinées aux usagers.

Allemand

Sie bleiben in ihrem Fahrzeug und decken. Ihn(es) nur verlassen, wenn eine Macht (Polizeitruppe(Polizeikaserne) oder Feuerwerker) Sie ihm einlädt. Hören Sie das Radio 107.7 , um Informationen über die gegenwärtige Situation auf dem Niveau des l'A7 zu haben. Weisen Sie in den Hilfen auf jede eigentümliche(besondere) medizinische Situation hin

Welche ihr dringender Bedarf sind

- Medikamente
- Nahrungen
- Laufend

Ihre Ruhe zu bewahren, richten(ordnen) die Mächte für Sie eine Beistandsstruktur (sanitär und Logistik) ein. Im Fall oder beharrte die Schwierigkeit, Aufnahmestrukturen sind zu eingerichtet werden im Begriff.

Espagnol

Quédese en su vehículo y cubra usted. Dejarlo sólo si una autoridad (gendarmería o bomberos) le invita a eso. Escuche la radio 107.7 para tener informaciones sobre la situación actual al nivel de A7. Señale a los socorros toda situación medical particular.

Cuales son sus necesidades urgentes.

- medicinas
- alimentos
- carburante

Conservar su calma, las autoridades colocan para usted una estructura de asistencia (sanitaria y logística).

Al caso o la dificultad persistiría, estructuras de recepción están colocándose.



IP NEIGE VOIES DIRECTIONNELLES

Glossaire

CCF	Camion-citerne feux de forêts
CD	Conseil Départemental
CDC	Chef De Colonne
CDG	Chef De Groupe
CDS	Chef De Site
CDSA	Chef De Site d'Appui
CDSO	Chef De Salle Opérationnelle
CIS	Centre d'Intervention de secours
COD	Centre Opérationnel Départemental
COD 2	Formation sapeur-pompier à la Conduite
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant Opération de Secours
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CSP	Centre de Secours Principal
CTA	Centre de Traitement de l'Alerte
EDSD	Equipe Départementale Sauvetage Déblaiement
EPI	Équipement de Protection Individuelle
EPIM	Equipier Première Intervention Montagne
ERP	Émetteur récepteur portatif
GHV	Gilet Haute Visibilité
GMSP	Groupe Montagne Sapeur-Pompier
GPCC	Groupe Poste de Commandement de Colonne
GPS	Global Positioning System
GTEMP	Groupe TEMPête
INFO VLHR	Formation sapeur-pompier à la conduite des VLHR
IP	Instruction Permanente
LACRA	Liaison Assurant la Continuite du Réseau Autoroutier
LCV	La Chapelle en Vercors
MG	Mesure Globale
MID	Matelas Immobilisateur à Dépression
MTO	MÉTÉO
OSD	Officier Supérieur de Direction
PC	Poste de Commandement
PCC	Poste de Commandement de Colonne
PCEX	Poste de Commandement de l'EXploitant
PIRAA	Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergne
PK	Point Kilométrique
PL	Poids Lourd
PSE	Premier Secours en Equipe
SD	Sauvetage Déblaiement
SDE1, SDE2, SDE3	Formations sapeur-pompier au Sauvetage DEblaiement
SDIS	Service départemental d'Incendie et de Secours
SIO	Système Informatique Opérationnel
SMO2, SMO3	Formations sapeur-pompier au Secours en MOntagne
SOUSAN	SOUtien SANitaire
SP	Sapeur-Pompier
SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
TPH	TéléPHone
VAX	VAssieuX
VD	Voie Directionnelle
VL	Véhicule Léger
VLHR	Véhicule Léger Hors Route
VLOGSUB	Véhicule logistique et subsistances